

rapport annuel 2015



Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

Union Monétaire Ouest Africaine

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CREPMF	7
1. Missions et pouvoirs	8
2. Gouvernance	9
3. Réunions des organes délibérants.....	10
4. Organisation du Secrétariat Général	10
CHAPITRE 2 : ACTIVITES DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	11
1. Evolution de l'environnement économique mondial et sous-régional.....	11
2. Evolution des marchés financiers émergents et internationaux.....	13
3. Evolution des marchés financiers africains	14
4. Evolution du marché financier régional	15
4.1 Evolution du marché primaire.....	15
4.2 Evolution du marché secondaire.....	18
4.3 Evolution des paiements de dividendes et des intérêts sur le MFR	20
4.4 Evolution des avoirs-titres et espèces	21
4.5 Evolution des actifs des OPCVM.....	23
CHAPITRE 3 : ACTIVITES DU CREPMF	24
1. Gouvernance	24
1.1 Mandat des membres du CREPMF	24
1.2 Réunion des organes délibérants	25
1.3 Audit Organisationnel, fonctionnel et Institutionnel du CREPMF	25
2. Activités opérationnelles	26
2.1 Habilitation des acteurs commerciaux.....	26
2.2 Approbation des Commissaires aux Comptes (CAC).....	30
2.3 Homologation de tarifs	30
2.4 Délivrance de cartes professionnelles	30
2.5 Dossiers instruits au titre de l'exercice 2015	31
2.6 Surveillance du marché	31
2.7 Contrôle et suivi des émetteurs	31
2.8 Contrôle des acteurs.....	32
2.9 Traitement des plaintes et enquêtes.....	36
2.10 Sanctions	36

CHAPITRE 4 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE FINANCIER REGIONAL.....	38
1. Plan Stratégique 2014-2021 du marché financier régional de l'UMOA.....	38
1.1 Intégration des marchés financiers dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	38
1.2 Signature d'Accords de partenariat spécifiques avec des Institutions régionales et internationales	39
1.3 Cadre réglementaire du capital-investissement.....	39
1.4 Mise en place d'un Compartiment des PME à la BRVM	40
1.5 Diversification des instruments financiers utilisés sur le marché	41
1.6 Relecture des textes de base du marché financier régional.....	42
1.7 Autres réformes en cours de mise en œuvre sur le marché financier régional en 2015....	43
2. Coopération internationale et régionale.....	44
2.1 Coopération internationale.....	44
2.2 Coopération régionale	44
CHAPITRE 5 : SITUATION FINANCIERE DU CREPMF	46
1. Comptes de bilan	46
2. Compte de résultat.....	48
3. Contrôle de la Cour des Comptes	49
ANNEXES.....	50
Annexe 1 : Organisation du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers	50
Annexe 2 : Evolution du nombre d'acteurs entre 2011 et 2015	51
Annexe 3 : Missions d'inspection réalisées en 2015	52
Annexe 4: Situation globale des Avoirs Titres et Espèces de 2011 à 2015 (ATE) en milliards de FCFA.....	53
Annexe 5 : Indicateurs consolidés des SGI (en millions de FCFA).....	54
Annexe 6 : Bilan au 31 décembre 2015 du CREPMF (en milliers de FCFA)	55
Annexe 7 : Compte de Résultats au 31 décembre 2015 du CREPMF (en milliers de FCFA)	56
Annexe 8 : Chute du cours du pétrole	56
Annexe 9 : Evolution du cours du pétrole 2012 - 2016.....	57

MOT DU PRESIDENT



2015 : Une année de défis

L'année écoulée a apporté son lot de défis inattendus. Le premier a pris la forme d'une chute brutale du cours du pétrole. Cette baisse, bien qu'elle se soit révélée bénéfique aux pays exportateurs, a certainement eu des répercussions sur les pays producteurs, entraînant de difficiles réajustements.

Le second a pris la forme de la pandémie de la fièvre EBOLA dans les pays voisins de l'Union.

Ainsi, l'activité économique mondiale est restée languissante en 2015 avec une croissance estimée à 3,1 %. Dans les pays émergents et en développement, qui représentent encore plus de 70 % de la production mondiale, la croissance a ralenti pour la cinquième année consécutive, tandis qu'une reprise modeste s'est poursuivie dans les pays avancés.

Trois (3) transitions importantes continuent d'influer sur les perspectives mondiales : (i) le ralentissement progressif de l'activité économique en Chine, (ii) la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base, et (iii) un durcissement progressif de la politique monétaire aux Etats-Unis dans un contexte de politique résiliente.

L'Afrique subsaharienne a enregistré son taux de croissance le plus faible depuis 2009 à 3,5% contre 4,6 % en 2014, avec une moyenne de 4,5 % entre 2009 et 2014.

Les économies des pays de l'UEMOA poursuivent quant à elles, leurs croissances entamées depuis 2012, soutenues en 2015 par la hausse de la production agricole, consécutive à l'offre d'énergie et aux récoltes de la campagne agricole 2014/2015. La stabilité sociopolitique dans l'Union conjuguée aux avancées ci-dessus annoncées a soutenu cette croissance orientée à la hausse en 2015 (7 %), après s'être située à 6,4 % en 2014 et à 5,9 % en 2013.

Sur le marché primaire, au 31 décembre 2015, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé treize (13) opérations financières qui ont permis de mobiliser un montant de 609,1 milliards de FCFA contre 759,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2014.

A l'instar des années précédentes, l'année 2015 a été marquée sur ce segment du marché financier régional par une prédominance des émissions de titres de créances sur le marché primaire, qui se chiffrent à 600,2 milliards de FCFA, soit 99 % des émissions totales de titres.

Au niveau du marché secondaire, les indices de référence de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM 10 et BRVM Composite) ont enregistré de bonnes performances au cours de l'année 2015 avec des hausses de 8,54 % à 290,38 points en ce qui concerne l'indice BRVM 10 et de 17,77 % à 303,93 points pour le BRVM Composite.

L'évolution des capitalisations boursières a suivi une tendance identique à celle des indices de

référence. La capitalisation boursière de l'ensemble des titres cotés sur les deux compartiments (actions et obligations) a connu une hausse de 21,72 %, s'établissant à 9 078,90 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 7 458,73 milliards de FCFA au 31 décembre 2014.

En ce qui concerne l'habilitation des acteurs, treize (13) nouveaux acteurs, dont sept (7) au titre de la gestion collective, ont été agréés par le Conseil Régional portant ainsi le nombre d'acteurs à cent trente (130).

Pour conclure, je souhaite, par la présente, renouveler ma confiance aux artisans des chantiers qui ont été réalisés au cours de l'année écoulée. C'est pour moi un grand privilège d'être le Président de cette Institution, qui continuera de s'adapter aux évolutions des activités des marchés financiers afin de relever les défis auxquels sont confrontés tous les pays membres pour le développement des économies de l'Union.

Jeremias PEREIRA

Président du Conseil Régional

CHAPITRE 1

PRESENTATION DU CREPMF

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) est l'Autorité de régulation du Marché Financier de l'UEMOA qui veille à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement du marché financier.

La création du marché financier régional de l'UEMOA est consacrée dans **le traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), signé par les Chefs d'Etats le 14 novembre 1973** des pays de l'UMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La décision de création par les Chefs d'Etats, d'un marché financier régional commun à l'ensemble des huit pays de l'UMOA, découle notamment du constat que les Etats de l'Union ont fait de l'enjeu que constituait le financement des investissements publics et privés par l'épargne sous régionale.

Ainsi le marché financier régional a été conçu pour compléter et renforcer les marchés monétaires et interbancaires et offrir aux opérateurs économiques de la sous-région, de nouvelles opportunités de placement et de financement alternatifs.

1. Missions et pouvoirs

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) est un Organe de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), créé par une convention entre les Etats de l'Union le 3 juillet 1996, dans le cadre de la mise en place du marché financier régional de l'UMOA dont il est chargé d'assurer la tutelle.

Le CREPMF a pour principales missions :

- la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et tout autre véhicule de placement donnant lieu à l'appel public à l'épargne ;
- l'information des investisseurs ;
- le bon fonctionnement du marché financier régional.

Pour remplir ses missions, le CREMPF :

- élabore et fait adopter les textes réglementaires du marché financier de l'UMOA et veille à leur application et mise à jour ;
- autorise les opérations financières de levées de ressources sur le marché financier et d'introduction en bourse ;
- surveille les transactions à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;

- habilite les Structures Centrales du marché et les intermédiaires commerciaux agréés (Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, Organismes de Placements Collectifs, Conseils en investissements boursiers) et contrôle leurs activités ;
- sanctionne le non-respect des règles du marché.

2. Gouvernance



Le CREPMF est doté des trois (3) instances décisionnelles suivantes :

- **La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** est l'Instance suprême du CREPMF qui définit les grandes orientations de la politique de l'Union.
- **Le Conseil des Ministres** est l'Organe principal de tutelle et de décision. Il est composé de deux Ministres par Etat membre dont principalement les Ministres en charge des finances.
- **Le Conseil Régional** est l'instance de décision.

Il est composé de douze (12) membres y compris le Président, tous nommés par le Conseil des Ministres de l'UMOA. Huit (8) d'entre eux sont nommés sur proposition des Etats qu'ils représentent.

Les quatre (4) autres sont nommés es-qualité, notamment :

- Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
- Le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),
- Un Magistrat compétent et ayant de l'expérience en matière financière nommé par le Conseil des Ministres sur une liste proposée par le Président de la Cour de Justice de l'UEMOA,
- Un Expert-Comptable réputé, nommé par le Conseil des Ministres sur une liste proposée par le Président de la Cour des Comptes de l'UEMOA.

Le Président du Conseil Régional est nommé par le Conseil des Ministres de l'UMOA parmi les membres représentant les Etats de l'Union qui exercent cette charge à tour de rôle. Il assure les fonctions d'ordonnateur principal et d'administrateur des crédits et recettes de l'Institution.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants et agents du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) doivent veiller à la sauvegarde de l'intégrité et de la réputation de l'Organe et partant, des intérêts vitaux du marché financier régional.

Ainsi, au cours de l'exercice 2015, différents codes d'éthique et de déontologie ont été élaborés et sont publiés sur le site internet du CREPMF : www.crepmf.org, à savoir :

- le code d'éthique et de déontologie applicable au Président du CREPMF ;
- le code d'éthique et de déontologie applicable aux Membres du CREPMF ;
- le code d'éthique et de déontologie applicable au Secrétaire Général du CREPMF ;
- le code d'éthique et de déontologie applicable au Personnel du Secrétariat Général du CREPMF.

Les codes d'éthique et de déontologie ont été élaborés sur la base des orientations des textes fondamentaux et réglementaires de l'Organe et des autres Institutions d'une part et des pratiques observées sur les autres places financières d'autre part. Ils ont été validés par les Instances décisionnelles du CREPMF.

Des actions d'information et de sensibilisation de l'ensemble du personnel aux dispositions du code d'éthique et de déontologie à travers des messages ponctuels, chaque fois qu'il était nécessaire sont prévues en 2016.

3. Réunions des organes délibérants

Le Conseil Régional se réunit en session ordinaire chaque fois que cela est nécessaire, et au moins deux fois l'an. Dans le but de permettre un fonctionnement permanent de l'Institution, il est institué au sein du Conseil Régional, un Comité Exécutif composé de quatre (4) membres. Ce Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins tous les trois (3) mois. Les réunions du Conseil Régional ou du Comité Exécutif sont présidées par le Président du CREPMF.

4. Organisation et fonctionnement du CREPMF



Le CREPMF est doté d'un Secrétariat Général qui est dirigé par un Secrétaire Général, en charge de la coordination des activités du Secrétariat Général de l'Instance de décision. Il gère en outre les pouvoirs d'ordonnateur et d'administrateur de crédits et des recettes qui lui sont délégués par le Président du Conseil Régional.

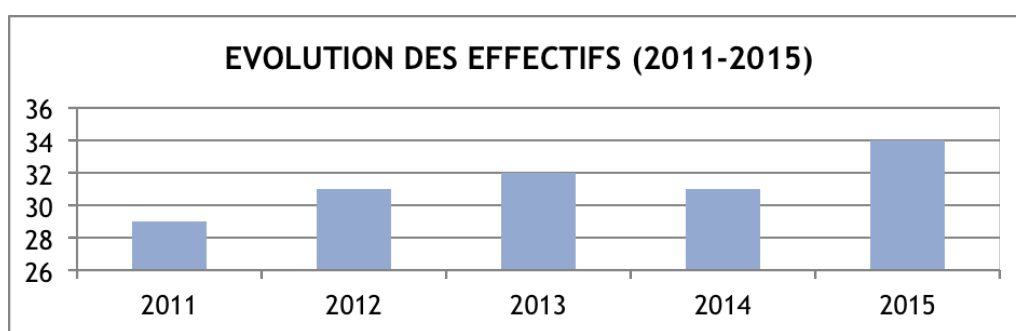
Pour assurer son fonctionnement, le CREPMF perçoit le produit des droits et contributions versés par les acteurs soumis à son contrôle, ce qui lui permet de disposer de l'autonomie financière.

Le CREPMF agit en coordination avec les autres autorités régionales et sous régionales de régulation, du secteur de la banque, de l'assurance et des Caisses de retraite, notamment, et coopère activement avec ses homologues africains et occidentaux. Il consulte régulièrement professionnels, épargnants et universitaires afin de faire évoluer la réglementation financière.

L'Organigramme fonctionnelle du Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers est présenté en Annexe 1.

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution des effectifs du Secrétariat Général du Conseil Régional au cours des cinq (5) dernières années.

Graphique 1 : Evolution des effectifs sur la période 2011-2015



L'évolution du nombre des acteurs et l'accroissement des opérations du marché financier régional influent systématiquement sur les activités du Conseil Régional. Ces changements nécessitent un renforcement, au fur et à mesure, des effectifs et des capacités techniques.

CHAPITRE 2

ACTIVITES DU MARCHE FINANCIER REGIONAL



1. Evolution de l'environnement économique mondial et sous régional

L'année 2015 a enregistré un taux de croissance du Produit Intérieur Brut de 3,1 %. Cette prévision est bien en deçà des prévisions initiales du Fonds Monétaire International (FMI) qui s'établissaient à 3,5 %.

Cette croissance de l'économie mondiale, jugée « décevante », intervient dans un contexte marqué non seulement par la chute des cours du pétrole, passant de 114 dollars en juin 2014 à 56 dollars en moyenne sur l'année 2015, soit une réduction du cours de plus de 50%, mais également par le ralentissement du commerce international qui stagne depuis 2012 résultant du manque de dynamisme économique dans les pays développés et du développement de mesures protectionnistes. Par ailleurs, les politiques monétaires mises en œuvre par la grande majorité des pays ont encouragé des taux d'intérêt très bas et des « dévaluations compétitives » par des injections monétaires dans les économies nationales.

De façon globale, la quasi-totalité des pays développés connaît une faiblesse de leur croissance économique.

La croissance américaine est restée identique à celle de 2014 en s'établissant à 2,4% en glissement annuel. Cette performance résulte principalement d'un ralentissement des dépenses de consommation, d'une chute des investissements privés, notamment dans le secteur énergétique, mais également d'un commerce extérieur handicapé par le renchérissement du dollar.

La zone Euro affiche en 2015, une croissance du PIB de 1,6%, établissant ainsi sa meilleure performance depuis 4 ans. Cette croissance modérée de l'économie a essentiellement été tirée par la demande intérieure, tirée elle-même par une embellie sur le marché du travail. La hausse de l'investissement reste également modérée et s'établit à 1,7%. L'accroissement du niveau des prix reste faible, à 0,5%.

La croissance de la deuxième économie mondiale, la Chine, a connu en 2015 a été la plus faible depuis un quart de siècle en s'établissant à 6,9% contre 7,3% l'année précédente. Cette baisse du taux de croissance s'explique principalement par la hausse du coût de travail, les coûts cachés engendrés par la pollution, la baisse d'activité du secteur manufacturier, la baisse des exportations. La Chine a engagé des réformes pour une transition économique devant permettre à la consommation interne d'être le moteur de la croissance chinoise plutôt que les exportations.

Troisième économie mondiale, le Japon a connu une croissance économique atone s'élevant à 0,6% contre une contraction de -0,1% en 2014. Elle a été portée par le commerce extérieur et la consommation publique. Les réformes proposées par le Premier Ministre Shinzo Abe, les «Abenomics», n'ont pas encore produit les effets escomptés. De ce fait, la reprise reste encore faible, le risque de déflation persiste et la dette publique demeure très élevée.

L'économie des pays d'Amérique Latine s'est améliorée en 2015 pour atteindre en moyenne environ 2,2% contre 1,4% en 2014. Cette hausse modérée s'explique par la reprise lente de l'économie mondiale, la pression à la baisse sur les prix des produits de base et le peu de dynamisme de la demande extérieure des produits de la zone. Les leaders de la croissance en Amérique latine seront le Panama, la Bolivie et le Nicaragua avec des taux de croissance respectifs de 7,0%, 5,5% et 5,0%.

La croissance économique dans la région Moyen-Orient & Afrique du Nord (MENA) s'est établie autour de 3,5% en 2015 contre 0,6% en 2014. Excepté l'Egypte, le Maroc et l'Iran, la croissance reste faible dans la quasi-totalité de la région MENA du fait principalement de la baisse des cours du baril du pétrole, la guerre civile dans plusieurs pays tels que la Lybie, le Yémen, l'Iraq et la Syrie.

La croissance économique en Afrique subsaharienne a atteint 3,5% en 2015 contre 4,6% en 2014. Cette baisse du taux de croissance s'explique principalement par les répercussions de la baisse des prix des matières premières, en particulier du pétrole, ainsi que le recul de la demande de la Chine, qui est le principal partenaire commercial de l'Afrique subsaharienne. La croissance au Nigéria devrait s'établir à 4% en 2015 en 2015 contre 6,25% en 2014, et la croissance en Angola devrait aussi fléchir, à 3,5%, contre 5% en 2014. En Afrique du Sud, la croissance a également connu une chute du fait des délestages et de la baisse de l'offre.

En Afrique de l'Ouest, la croissance s'est établie à 4,2% en 2015 contre 6,4% en 2014 et s'est établie à 7% en ne prenant en compte que la zone UEMOA. La baisse de cette croissance est essentiellement due à la chute des prix des matières premières, en particulier du pétrole qui a perdu plus de la moitié de sa valeur en moins d'une année et à l'épidémie d'Ebola qui a sévi en Guinée, au Libéria et en Sierra Léone. Les pays exportateurs de pétrole de la région tels que le Nigéria et dans une moindre mesure le Ghana en ont subi une baisse de leur croissance. En effet, le Nigéria a enregistré une baisse de son taux de croissance à 4% en 2015 contre 6,3% en 2014. Au Ghana, la croissance est passée de 4% en 2014 à 3,5% en 2015. Concernant les pays gravement frappés par l'épidémie d'Ebola, la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone, les taux de croissances affichaient respectivement 0,9%, 0,9% et -21,5% en 2015 contre 1,1%, 0,7% et 4,6% en 2014. Les autres pays de la région ont connu des croissances supérieures au taux global, la Côte d'Ivoire (9,5%), la Gambie (7%), le Sénégal (5,4%), la Guinée-Bissau (4,7%), le Burkina Faso (4,4%), le Togo (5,8%), le Bénin (5,2%), le Mali (4,9%) et le Niger (4,4%). La croissance dans ces pays est essentiellement due à la hausse des productions agricoles et industrielles ainsi que du dynamisme du secteur des Bâtiments Travaux Publics (BTP) porté par la poursuite des investissements publics et privés.

L'inflation dans la CEDEAO s'inscrit en hausse en 2015 à 8,3% contre 7% l'année précédente. Cette hausse globale est liée à l'accroissement au Nigéria (9,8% en 2015 contre 8% en 2014) et au Ghana (15,3% en 2015). Toutefois, dans la zone UEMOA, l'inflation reste maîtrisée à 1%.

Les perspectives économiques pour l'année 2016 prévoient une croissance encore plus forte en 2016 qui pourrait se situer à environ 7,2%

2. Evolution des marchés financiers émergents et internationaux



En 2015, les indices des principaux marchés financiers ont globalement connu une tendance à la hausse. En effet, sur onze (11) marchés identifiés, seuls quatre (4) sont en baisse.

Aux Etats-Unis, pour les trois principaux indices que sont le DOW JONES 30, le NASDAQ et S&P 500, seul l'indice spécifique des valeurs « technologiques », le NASDAQ a connu une croissance. En effet, le NASDAQ est passé de 4 736,05 points au 31 décembre 2014 à 5 007,41 points au 31 décembre 2015, soit une hausse de 5,73%. Suivant une tendance contraire, les indices DOW JONES 30 et S&P 500 ont décliné respectivement de 2,23% et 0,73%.

Au Japon, à l'inverse de la tendance observée dans l'économie réelle, la bourse japonaise affiche l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les marchés financiers développés. L'indice NIKKEI 225 a progressé de 9,07% à 19 033,71 points au 31 décembre 2015 contre 17 450 au 31 décembre 2014.

Au Royaume-Uni, le FOOTSE 100 a chuté de 4,93% à 6 242,32 points au 31 décembre 2015 contre 6 566,09 points au 31 décembre 2014.

Concernant la France, le CAC 40 a connu une embellie de 8,53%, passant ainsi de 4 272,75 points au 31 décembre 2014 à 4 637,06 au 31 décembre 2015.

Au niveau international, le volume des introductions en bourse d'actions (offre publique initiale) enregistre une légère baisse et atteint en 2015, 911 milliards US \$ contre 934 milliards US \$. Dans le détail, la zone Asie-Pacifique enregistre 356 milliards US \$ pour les introductions en bourse, suivie de la région Amériques pour 297 milliards US \$ et enfin l'Europe et la région Moyen Orient et en Afrique à hauteur de 265 milliards US \$.

Suivant cette tendance, l'émission d'obligations par les sociétés à l'échelle mondiale ressort également à 3 300 milliards US \$ en 2015 contre 3 500 milliards \$ en 2014. Ces émissions obligataires se décomposent en obligations de type investment grade (2 900 milliards de US \$) et de type spéculatif (416 milliards US \$).

De nouveaux risques comme les menaces informatiques et l'utilisation de nouveaux produits comme le crowdfunding continuent de faire l'objet de vigilance par les régulateurs de marchés financiers.

Encadré : Bref aperçu sur le crowdfunding

Le crowdfunding ou financement participatif est un mécanisme permettant de fournir des fonds à des projets en faisant appel au plus grand nombre de personnes (ou d'investisseurs) via le web « social », les réseaux sociaux jouant un rôle important dans ce nouveau type de financement. La totalité du processus se fait par le biais d'une plateforme internet et ne requiert pas l'intervention d'un intermédiaire financier (courtier par exemple).

Les plateformes sont construites selon divers modèles d'affaires. Toutefois, quel que soit le business model choisi, le principe général est le même : le porteur de projet construit sa page sur la plateforme de crowdfunding. Il y présente son projet au moyen d'une vidéo, à travers laquelle il divulgue une série d'informations pertinentes qui permettront aux internautes de juger de leur intérêt pour le projet. Il existe plusieurs modèles de crowdfunding dont voici les grandes tendances : don, récompense, prêt et fonds propres (ou capital).

Il a été relevé, dans certains pays, la nécessité de réglementer ce type de produit afin de protéger les épargnants ou les consommateurs. Le Conseil Régional mène des réflexions dans ce sens, afin de proposer des mécanismes de protection des épargnants..

3. Evolution des marchés financiers africains



Les marchés africains ont en grande majorité enregistré des contre-performances en 2015. Les indices des places boursières sont en baisse par rapport au 1er janvier 2015 respectivement de 17,63% pour le NSE 30 (Nigéria), de 11,77% pour le GSE (Ghana), de 7,65% pour le Madex de Casablanca et de 2,63% pour Tunindex 20 pour la place de Tunis.

Cependant, au sein de l'Union, les indices de référence de la BRVM (BRVM 10 et BRVM Composite) ont enregistré de très bonnes performances au cours de l'année 2015 avec des hausses de 8,54% à 290,38 points en ce qui concerne l'indice BRVM 10 et de 17,77% à 303,93 points pour le BRVM Composite. Les performances de la BRVM se sont consolidées en 2015, après quatre (4) années de hausse consécutive, la classant parmi les places financières les plus performantes en Afrique en 2015.

4. Evolution du marché financier régional

4.1 Evolution du marché primaire



Sur la période allant de 2011 à fin 2015, le montant total des émissions sur le marché financier s'est élevé à 2 989,9 milliards de FCFA dont 2 312,3 milliards de FCFA sous forme d'emprunts obligataires, 427,6 milliards de FCFA sous forme d'émission de titres de capital et 250,0 milliards de FCFA sous forme de titrisation de créances.

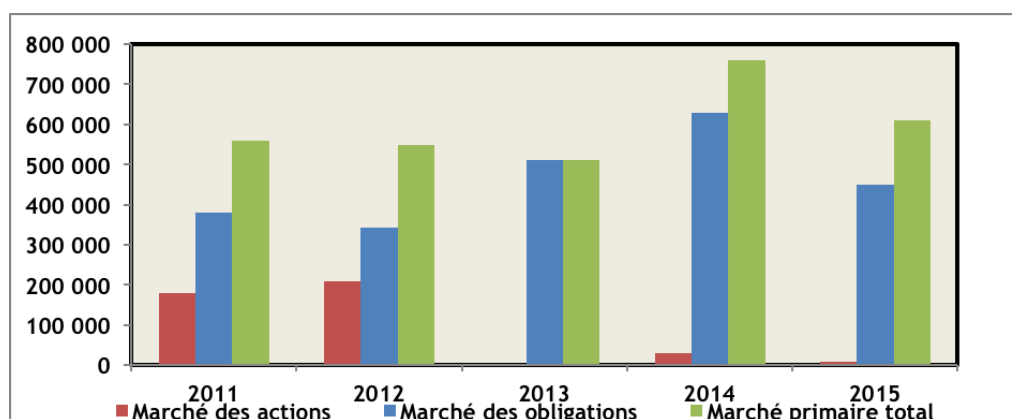
L'encours des engagements des Etats sur le marché financier régional s'est établi à 1 475,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. A la même date, sur le marché monétaire, l'encours des obligations des Etats s'élevait à 4 810 milliards de FCFA et à 1 767,91 milliards de FCFA d'encours de bons¹.

Cette dynamique traduit la persistance des besoins réels de ressources pour le financement des investissements des Etats et singulièrement les infrastructures dans l'Union.

La maturité moyenne des émissions des titres d'Etat sur le marché financier régional s'est située à 6,14 ans sur la période sous revue pour un taux moyen d'intérêt annuel se situant à 6,24%. Toutefois, l'évolution des taux d'intérêt moyens annuels (6,50% en 2011 à 6,31% en 2015) indique une baisse continue. Quant à la maturité, elle s'est rallongée passant de 5 ans à 7,5 ans en moyenne.

Au vu de l'évolution des taux faciaux sur les cinq dernières années, l'on note une tendance baissière des taux faciaux servis par les Etats de l'Union aux investisseurs pour leurs émissions par syndication.

Graphique 2 : Evolution de la levée des ressources de 2011 à 2015 (en millions de FCFA)



¹ Source des données à préciser pour les engagements sur le marché monétaire

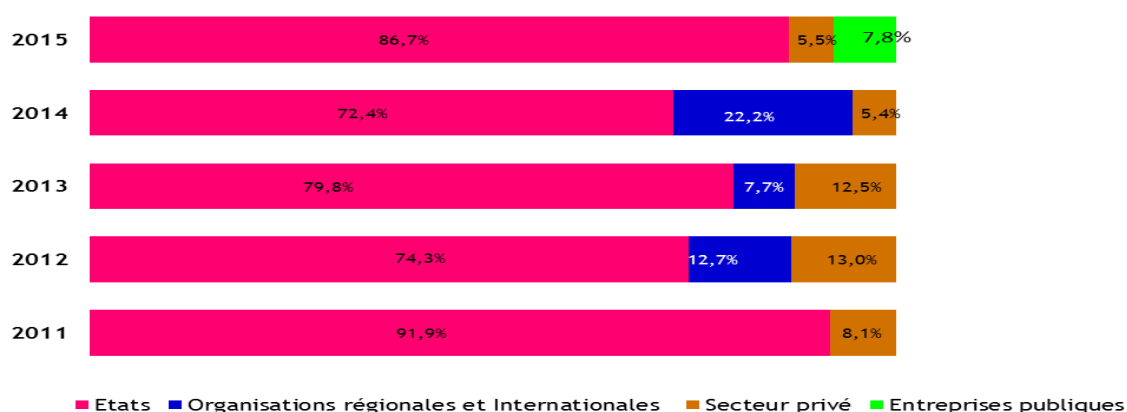
Les Etats sont les premiers intervenants du marché financier régional avec environ 81 % des ressources totales levées en termes de dettes (obligations) sur la période sous revue. Les Organisations régionales et internationales ainsi que le secteur privé occupent respectivement, sur la même période, les second (10 %) et troisième (8 %) rangs en terme de mobilisation de ressources sur le marché obligataire.

Il est tout de même à signaler que le montant total des ressources levées sur le marché au cours de ladite période est de 2 312 milliards FCFA.

De façon spécifique au titre de l'exercice 2015, les Etats ont mobilisés environ 87 % des ressources totales levées.

Au cours de l'année 2015, le Conseil Régional a autorisé treize (13) opérations financières qui ont permis de mobiliser un montant de 609,1 milliards de FCFA contre 759,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2014.

Graphique 3: Répartition par catégorie d'acteurs des levées de ressources sur le marché des Obligations de 2011 à 2015



Au cours de l'année 2015, le Conseil Régional a autorisé treize (13) opérations financières qui ont permis de mobiliser un montant de 609,1 milliards de FCFA contre 759,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2014.

Le tableau ci-après présente la situation des dossiers autorisés, réalisés ou en cours.

Tableau 1 : Opérations autorisées et/ou réalisées en 2015

DÉNOMINATION	TYPE	DATE DE DÉCISION	MONTANT AUTORISÉ	MONTANT RÉALISÉ
TPCI 5,99 % 2015-2025	EE/15-01	13/04/2015	120 000 000 000	133 269 450 000
TPCI 5,85 % 2015-2022	EE/15-02	18/08/2015	150 000 000 000	156 993 330 000
Etat du Sénégal 6,50% 2014-2021	EE/15-03	28/09/2015	50 000 000 000	100 200 000 000
ALIOS FINANCE 6,9 % 2015-2022	EP/15-01	27/10/2015	6 000 000 000	6 000 000 000
Sukuk Etat de Côte d'Ivoire 5,75 % 2015-2020	FCTC/2015-01	12/11/2015	150 000 000 000	150 000 000 000
*Placement Etranger AIR LIQUIDE	PEA/15/-01	14/12/2015		
Augmentation de capital BOA-MALI	AO/15-01	12/11/2015	9 000 000 000	8 790 000 000
CRRH-UEMOA 5,85 % 2015-2025	EOP/15-01	14/12/2015	18 300 000 000	18 300 000 000
MATRANCI 7,25 % 2015-2019	EP/15-02	14/12/2015	500 000 000	500 000 000
TOGOTEL S1 6,50 % 2015-2025	EP/15-03	31/12/2015	10 000 000 000	10 000 000 000
TOGOTEL S2 6,50 % 2015-2025	EP/15-04	31/12/2015	10 000 000 000	10 000 000 000
TOGOTEL S3 6,50 % 2015-2025	EP/15-05	31/12/2015	10 000 000 000	10 000 000 000
TOGOTEL S4 6,50 % 2015-2025	EP/15-06	31/12/2015	5 000 000 000	5 000 000 000
Total			538 800 000 000	609 052 780 000

***Opération réalisée en 2016**

Source : CREPMF

Les ressources mobilisées sont en baisse de 19,8 % à 609,1 milliards de FCFA. Cette baisse pourrait être imputable à l'absence d'intervention des Organisations internationales et régionales au cours de l'année 2015 et dans une moindre mesure à la réduction du volume des émissions des Etats. Toutefois, la moyenne de 500 milliards de ressources levées (tendance générale observée sur les cinq dernières années) a été maintenue.

L'année 2015 a également, à l'image des années écoulées, été marquée par une prédominance des émissions de titres de créances (Obligations et FCTC) sur le marché primaire, qui se chiffrent à 600,3 milliards de FCFA, soit 98,6% des émissions totales de titres du marché primaire. Ces titres sont constitués des émissions d'obligations d'Etat pour un total de 390,5 milliards de FCFA et de Fonds Commun de Titrisation de Créances (FCTC) pour un montant de 150,0 milliards de FCFA.

En effet, deux (2) Etats de l'Union sont intervenus sur le marché financier régional pour quatre (4) émissions de titres par appel public à l'épargne. Dans le détail, la Côte d'Ivoire a mobilisé 290,3 milliards de FCFA à travers deux (2) opérations et émis un produit de la Finance Islamique, dénommé FCTC SUKUK Côte d'Ivoire 5,75% 2015-2020 pour un montant de 150 milliards de FCFA. Le Sénégal a levé 100,2 milliards de FCFA. La maturité moyenne des émissions de titres d'Etat s'est affichée à 7,18 ans.

L'année 2015 a également enregistré une opération de titre de capital avec l'offre publique de vente suivie de l'introduction en bourse de la BOA-Mali.

Il est à relever que la politique de diversification des instruments de mobilisation de ressources des Etats observée en 2014 notamment à travers l'émission de titres conformément à la finance islamique s'est poursuivie en 2015. Le Sénégal et la Côte d'Ivoire ayant eu recours audit instrument pour mobiliser un montant total de 250 milliards de FCFA entre 2014 et 2015.

4.2 Evolution du marché secondaire



Nouvelles admissions à la cote de la BRVM

Au cours de l'année 2015, la BRVM a enregistré, le 20 février 2015, une admission de 3 257 770 actions TOTAL-Sénégal pour une valeur de 42,3 milliards de FCFA.

Une (1) augmentation de capital a été réalisée par la BOA-MALI avec un volume total de 100 000 actions nouvelles, pour un montant global de 9 milliards de FCFA. L'opération a été réalisée par apport en numéraire.

Sur le marché obligataire, sept (7) nouvelles lignes obligataires ont été enregistrées à la cote pour un montant total de 693,97 milliards de FCFA à savoir :

- le 24 février 2015, «TPCI 6,55% 2014-2022», pour un montant de 61,83 milliards de FCFA ;
- le 11 mars 2015, « ETAT DU SENEGAL 6,50% 2014-2021», pour un montant de 119 milliards de FCFA ;
- le 27 mai 2015, « CRRH-UEMOA 6% 2014-2024 », pour un montant de 15,5 milliards de FCFA ;
- le 4 juin 2015, « BOAD 5,95% 2014-2021», pour un montant de 89,53 milliards de FCFA ;
- le 9 juin 2015, « TPCI 3% 2014-2024», pour un montant de 99,92 milliards de FCFA ;
- le 9 juin 2015, « TPCI 5,85% 2014-2021», pour un montant de 174,91 milliards de FCFA ;
- le 29 septembre 2015, « TPCI 5,99% 2015-2025», pour un montant de 133,27 milliards de FCFA.

Au total, le marché des obligations comptait, au 31 décembre 2015, trente-six (36) lignes obligataires cotées, soit trois (3) lignes de plus par rapport au 31 décembre 2014.

Radiations à la cote de la BRVM

Au titre du marché obligataire, huit (8) emprunts obligataires arrivés à échéance ont été radiés de la cote. Il s'agit de la radiation de la cote des emprunts ci-après :

- le 7 février 2015, « BOAD 5% 2006-2014 » ;
- le 15 février 2015, « TOGO TELECOM 6,50% 2007-2014 » ;
- le 25 mai 2015, « TPCI 6% 2012-2015 » ;
- le 16 novembre 2015, « ETAT DU SENEGAL 6,75% 2010-2015 ».

Le compartiment « Actions » n'a enregistré aucune radiation.

A. Evolution de la capitalisation boursière au titre des cinq dernières années

La capitalisation boursière de l'ensemble des titres cotés sur les deux compartiments (actions et obligations) a connu une hausse de 21,72 % pour s'établir à 9 078,90 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 7 458,73 milliards de FCFA au 31 décembre 2014.

La capitalisation du marché des actions s'est établie à 7 499,67 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 6 319,72 milliards de FCFA au 31 décembre 2014, soit une hausse de 18,67%. Cette progression s'explique par la hausse des cours des sociétés cotées et l'admission à la cote, le 20 février 2015, de 3 257 770 actions TOTAL Sénégal et 100 000 actions additionnelles de BOA Côte d'Ivoire, le 27 février 2015, pour un montant global de 42,03 milliards de FCFA.

La capitalisation du marché obligataire s'est inscrite en hausse depuis 2011. Elle a progressé de 38,65% au cours de l'année 2015 de 1 139,01 milliards de FCFA le 31 décembre 2014 à 1 579,23 milliards de FCFA le 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique par l'admission à la cote de sept (7) nouveaux emprunts obligataires, pour un montant global de 693,97 milliards de FCFA. Il s'agit des emprunts « TPCI 6,55% 2014-2022 », « ETAT DU SENEGAL 6,50% 2014-2021 », « CRRH-UEMOA 6% 2014-2024 », « BOAD 5,95% 2014-2021 », « TPCI 3% 2014-2024 », « TPCI 5,85% 2014-2021 » et « TPCI 5,99% 2015-2025 ».

Le tableau ci-après, résume l'évolution de la capitalisation boursière de la BRVM au cours de la période 2011-2015 :

Tableau 2 : Evolution de la capitalisation 2011 à 2015 (en milliards de FCFA)

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015
Capitalisation Actions	3 177,13	4 031,38	5 633,47	6 319,72	7 499,67
Capitalisation obligations	698,02	831,81	1 072,78	1 139,01	1 579,23
Capitalisation totale	3 875,15	4 863,19	6 706,25	7 458,73	9 078,90

Source : BRVM

B. Evolution du volume de titres échangés au titre des cinq dernières années

Les volumes des transactions en 2015 s'établissent à 114,01 millions contre 111,41 millions l'année d'avant, soit une progression de 2,34%.

Avec 34,30% du volume transigé au cours de l'année 2015, le second trimestre a été le plus actif. Le volume mensuel le plus important a été enregistré au mois de juillet avec 22,41 millions de titres échangés, soit 19,65% du volume total de la période sous revue.

Les valeurs des transactions au cours de l'année 2015 quant à elles, s'élèvent à 335,91 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 en hausse de 47,89% par rapport aux transactions à fin 2014 qui sont de 227,1 milliards de FCFA. Au niveau des valeurs, le troisième trimestre représente, à lui seul, 33,24% du montant total des transactions de l'année 2015.

Ce dynamisme des échanges est à mettre à l'actif du fractionnement de certains titres (UNIWAX CI et TOTAL CI), à l'admission au compartiment actions d'une nouvelle société (TOTAL Sénégal) et des anticipations des investisseurs sur les perspectives de croissance de certaines sociétés cotées.

Au total, les indices de la BRVM, la capitalisation boursière ainsi que les volumes et valeurs ont connu une tendance haussière en 2015.

Tableau 3 : Indicateurs de performance de 2011 à 2015

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
Volume des transactions	21 919 489	40 919 502	65 664 659	111 409 892	114 013 071
Valeur des transactions (*)	81,29	145,99	193,5	227,13	335,91
Capitalisation boursière (*)	3 875,15	4 863,19	6 706,20	7 458,73	9 078,90
Marché des actions (*)	3 117,13	4 031,38	5 633,40	6 319,72	7 499,67
Marché des obligations (*)	698,02	831,81	1 072,70	1 139,01	1 579,23
Indices boursiers					
BRVM 10	158,49	184,04	246,34	267,53	290,38
BRVM Composite	138,88	166,58	232,02	258,08	303,93
Sociétés et titres cotés					
Nombre de sociétés cotées	39	37	37	38	39
Nombre de lignes obligataires	28	29	35	33	36

Source : BRVM () : En milliards de FCFA*

4.3 Evolution des paiements de dividendes et des intérêts sur le MFR

Les dividendes versés sur le marché via le DC/BR enregistrent une progression annuelle moyenne de 5 % de 2011 à 2015, passant respectivement de 70,67 milliards de FCFA à 87,04 milliards de FCFA.

Concernant, les montants des intérêts et annuités, ils enregistrent des hausses moyennes respectives de 24 % et 23 %.

Globalement, le flux de capitaux payés sur le marché financier régional connaît une progression globale de 86,30 % entre 2011 et 2015. Ainsi, les capitaux versés s'élèvent à 473,55 milliards de FCFA en 2015 contre 254,20 milliards de FCFA en 2011.

Tableau 4 : Evolution des flux de capitaux payés sur la période 2011-2015

LIBELLÉS	2011	2012	2013	2014	2015	VARIATION 2015/2011 (EN %)
	Titres cotés (A)					
Dividendes	70 668 694 555	75 976 173 796	78 879 038 347	79 710 460 562	87 042 968 432	23,17
Intérêts	40 635 449 117	53 452 426 205	68 885 079 345	86 283 319 579	96 662 093 947	137,88
Capital remboursé	116 383 620 000	116 839 636 667	202 774 076 667	238 412 506 666	242 393 936 000	108,27
Annuité totale	157 019 069 117	170 292 062 872	271 659 156 012	324 695 826 245	339 056 029 947	115,93
	Titres non cotés (B)					
Intérêts	3 271 524 772	3 846 376 938	3 936 515 558	4 588 003 792	10 336 177 266	215,94
Capital remboursé	23 236 983 329	15 518 908 336	13 894 166 666	16 770 357 143	39 823 214 285	71,38
Annuité totale	26 508 508 101	19 365 285 274	17 830 682 224	21 358 360 935	50 159 391 551	89,22
	(A) + (B)					
Flux total de capitaux payés	254 196 271 773	265 633 521 942	368 368 876 583	425 764 647 741	476 258 389 930	87,36

4.4 Evolution des avoirs-titres et espèces

Toutes les vingt-huit (28) structures agréées en qualité de conservateurs (SGI et BTCC) ont satisfait à l'obligation de transmettre au Conseil Régional, la situation trimestrielle de leurs avoirs-titres et espèces au cours de l'exercice 2015.

Toutefois, certaines structures ont accusé des retards significatifs dont le plus important au titre de l'exercice 2015 est de quatre-vingt et onze (91) jours contre soixante et onze (71) jours enregistrés au titre de l'exercice 2014.

Le montant global des avoirs-titres et espèces détenus par les structures agréées du marché est passé de 3 587,71 milliards de FCFA au 31 décembre 2014 à 4 936,02 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 37,58%.

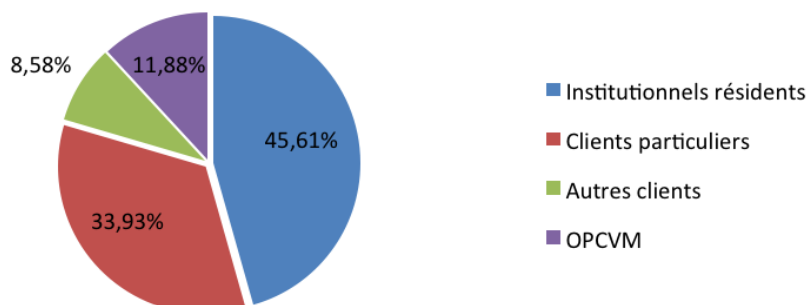
Les avoirs-titres et espèces des clients UEMOA s'élèvent à 4 489,78 milliards de FCFA au 31 décembre 2015, ce qui représente une hausse de 56,11% par rapport au 31 décembre 2014 où il s'établissait à 3 161,79 milliards de FCFA.

Les institutionnels résidents détiennent 2 047,86 milliards de FCFA, soit 45,61% du montant total des avoirs-titres et espèces des résidents UEMOA. Les clients particuliers et les autres clients représentent respectivement 33,93% et 8,58% du total du portefeuille des avoirs-titres et espèces des résidents UEMOA avec 1 523,36 milliards de FCFA et 385,26 milliards de FCFA.

Les OPCVM sont les moins actifs avec un montant total des avoirs se chiffrant à 533,30 milliards de FCFA, soit 11,88% du total des avoirs-titres et espèces des clients UEMOA.

Graphique 4 : Répartition des avoirs-titres et espèces des clients résidents de la zone UEMOA au 31 décembre 2015 par type d'investisseurs

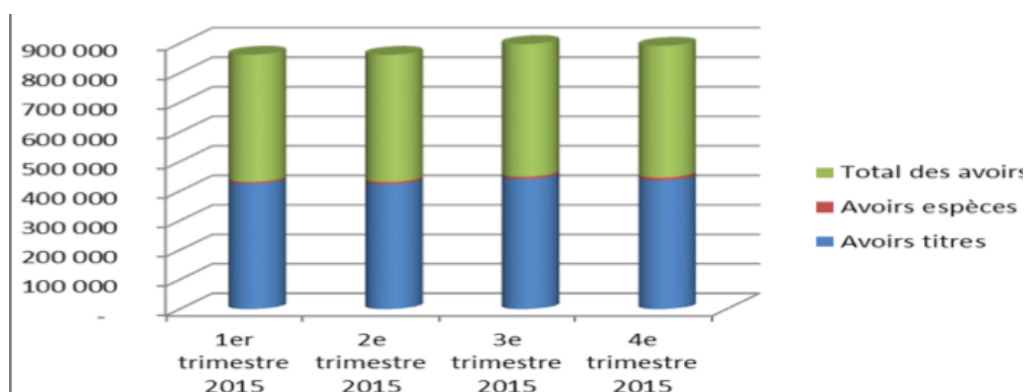
Avoirs-titres et espèces clients résidents UEMOA



Source : CREPMF

A contrario, les avoirs détenus par les clients hors UEMOA ont connu une légère baisse. Ainsi, l'encours de leurs avoirs est passé de 449,10 milliards de FCFA au 30 septembre 2015 à 446,24 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit une baisse de 0,64%. La situation au 31 décembre 2014 s'établissait à 425,92 milliards de FCFA.

Graphique 5 : Évolution de la situation des avoirs-titres et espèces des clients hors UEMOA au cours de l'année 2015 (en millions de FCFA)



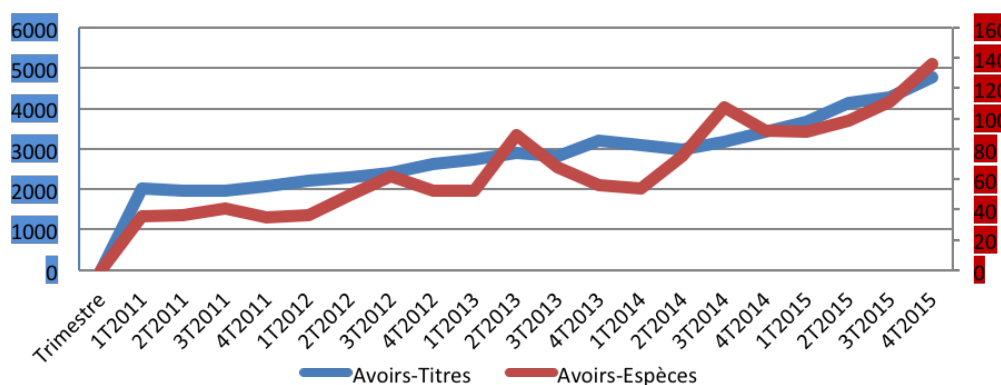
Source : CREPMF

Au total, comme le montre le graphique ci-dessous, le montant des avoirs-titres et espèces a connu une tendance haussière depuis 2011.

En effet, depuis 2011, le montant des avoirs titres est passé de 2 019,36 milliards de FCFA à 4 936,02 milliards de FCFA, soit un taux de croissance annuel moyen de 36,11%.

S'agissant du montant des avoirs espèces, il est ressorti à 136,75 milliards de FCFA à fin 2015 contre 35,56 milliards de FCFA au premier trimestre 2011, soit un taux de croissance annuel moyen de 30,92%.

Graphique 6 : Évolution de la situation des avoirs-titres et espèces entre 2011 et 2015 en milliards de FCFA



Source : CREPMF

4.5 Evolution des actifs des OPCVM

En application des dispositions de l’Instruction n° 45/2011, les SGO et/ou les OPCVM ont transmis au Conseil Régional les informations trimestrielles à l’exception d’une seule SGO.

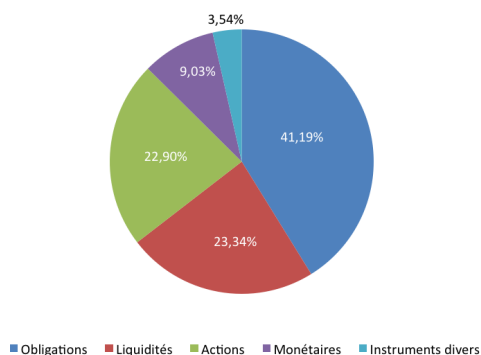
Parmi les SGO ayant transmis leur situation, certaines ont accusé des retards significatifs dont le plus long est de cinquante-huit jours. En outre, sur les soixante-trois (63) OPCVM en activité, seuls vingt-six (26) ont transmis leurs informations conformément à l’article 20.2 de l’Instruction 45/2011.

Au 31 décembre 2015, la situation des OPC par catégorie est la suivante :

- Dix (10) FCP Actions
- Vingt et un (21) FCP diversifié
- Onze (11) FCPE
- Cinq (5) FCP Obligations court terme
- Douze (12) FCP Obligation moyen et long terme
- Deux (2) SICAV
- deux (2) FCTC

Le montant total de l’actif des OPCVM se chiffre, au 31 décembre 2015, à 665,38 milliards de FCFA en progression de 57,97 % par rapport au 31 décembre 2014.

Graphique 7 : Répartition des actifs des OPC au 31/12/2015



Source : CREPMF

CHAPITRE 3

ACTIVITES DU CREPMF

1. Gouvernance

1.1 Mandat des membres du CREPMF

Au niveau des Instances de décision, les membres du Conseil Régional ont, lors de leur 62^{ème} session ordinaire tenue le 22 mai 2015 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), renouvelé pour une année les mandats des membres du Comité Exécutif. Ainsi, la composition du dix-septième (17^{ème}) Comité Exécutif du Conseil Régional se présente comme ci-après :

- Monsieur Jeremias PEREIRA, Président du Conseil Régional ;
- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO ou son représentant ;
- Monsieur Houéssou Yaovi HADONOU, Membre représentant le Bénin ;
- Monsieur Sié Philippe PALENFO, Membre représentant le Burkina Faso.

Par ailleurs, il convient de noter que le mandat des membres actuels du Conseil Régional qui a pris effet le 1^{er} avril 2013, expire le 31 mars 2016. Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil des Ministres de l'UMOA a été saisi, en vue des propositions des représentants des Etats de l'Union au Conseil Régional.

En attendant cette désignation, le Conseil des Ministres de l'UMOA du 24 mars 2016 a prorogé les mandats des membres du Conseil Régional jusqu'au 30 juin 2016. Les nouveaux membres désignés par le Conseil des Ministres devraient tenir leur première réunion au cours du mois de septembre de l'année 2016.

En outre, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté, en septembre 2015, le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil Régional. Concernant les codes d'éthique et de déontologie applicables au Secrétaire Général et au personnel du Conseil Régional, les membres du Conseil Régional ont autorisé, lors de leur session du 12 novembre 2015, leur publication sur le site internet de l'Organe.



1.2 Réunion des organes délibérants

Au cours de l'année 2015, les organes délibérants du Conseil Régional ont tenu sept (7) réunions comme indiqué dans le tableau 5 ci-après et composées comme suit :

- quatre (4) sessions ordinaires du Conseil Régional ;
- deux (2) sessions ordinaires du Comité Exécutif du Conseil Régional ;
- une (1) session extraordinaire du Conseil Régional.

Tableau 5 : Réunions des Organes délibérants

Date	Type de réunion	Lieu
05 mars 2015	61 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
22 mai 2015	62 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Yamoussoukro, Côte d'Ivoire
13 juillet 2015	18 ^{ème} session extraordinaire du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
21 août 2015	63 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Niamey, Niger
27 octobre 2015	48 ^{ème} réunion du Comité Exécutif du Conseil Régional	Abidjan, Côte d'Ivoire
12 novembre 2015	64 ^{ème} session ordinaire du Conseil Régional	Bamako, Mali
10 décembre 2015	19 ^{ème} session extraordinaire du Conseil Régional	Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

Source : CREPMF

1.3 Audit Organisationnel, fonctionnel et Institutionnel du CREPMF

Après plus de quinze ans de fonctionnement, le CREPMF s'est fixé de nouvelles priorités qui doivent permettre de capitaliser sur les réformes récentes structurelles engagées, tant au niveau de la réglementation du marché financier régional que du modèle économique et financier du CREPMF. Les axes principaux des réformes à engager s'articulent autour des quatre objectifs suivants :

- coopérer plus étroitement avec les organes de l'Union et les Organes de régulation au plan international ;
- remettre le CREPMF au centre des évolutions juridiques du secteur ;
- restructurer l'organisation et optimiser les ressources humaines pour accroître la part de l'activité opérationnelle et développer les capacités institutionnelles ;
- définir une stratégie globale en développant le rôle de passerelle du CREPMF entre la mobilisation de l'épargne intérieure et le financement des économies des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Ce nouvel élan s'inscrit néanmoins dans un contexte de maîtrise budgétaire et de repositionnement institutionnel de l'organe.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de bien évaluer les forces et faiblesses de l'institution et sa capacité à pouvoir affronter les nouveaux défis. C'est dans ce cadre que le Conseil Régional a recruté le cabinet KPMG Côte d'Ivoire afin de réaliser un audit organisationnel, opérationnel et financier, avec pour objectifs d'analyser la structure organisationnelle du CREPMF en considérant les principes suivants :

- la nature de l'activité du CREPMF, notamment son cœur de métier qui doit faire l'objet de directions opérationnelles spécifiques ;
- les contraintes liées à son environnement institutionnel ;
- les exigences liées à sa fonction de régulateur ;
- la pertinence de l'organisation des fonctions support, selon les aspects suivants :
 - le respect des bonnes pratiques en matière de contrôle interne et de gouvernance,
 - le niveau d'occupation ou « la chargeabilité » des agents,
 - les questions liées à l'indépendance et l'absence de conflits d'intérêts.

Le rapport final du cabinet a été soumis aux membres du Conseil Régional en leur 61^{ème} session ordinaire, tenue le 5 mars 2015 à Abidjan. Après examen dudit rapport, les membres ont décidé de le réceptionner. Ils ont recommandé au Secrétariat Général d'élaborer, après analyse du rapport final, un projet de plan d'actions à mener à court, moyen et long terme et d'en évaluer les coûts indicatifs de mise en œuvre, afin de renforcer les performances de l'organisation. Le projet de réorganisation dont la mise en œuvre a démarré au cours du second semestre de l'année 2015, devrait s'achever d'ici la fin de l'année, avec la mise en place d'un nouvel organigramme fonctionnel et d'un plan global de renforcement des capacités opérationnelles du Secrétariat Général.

S'agissant du volet institutionnel, le Conseil Régional a finalisé les termes de référence en vue de réaliser, au cours de l'année 2016, un audit pour améliorer l'ancrage institutionnel de l'Organe. L'objectif général de cet audit est d'apprécier le schéma institutionnel du CREPMF ainsi que la portée des décisions de ses instances, sur la base de ses attributions découlant des orientations du Conseil des Ministres de l'UMOA, et de proposer des axes d'amélioration du positionnement de l'Organe en vue d'une meilleure efficacité dans l'accomplissement de sa mission ainsi que de promouvoir une nouvelle image de l'Organe auprès de ses usagers.

2. Activités opérationnelles

2.1. Habilitation des acteurs commerciaux

Au cours de l'année 2015, le Conseil Régional a procédé à l'agrément, sur le marché financier de treize (13) nouveaux intervenants commerciaux à savoir :

- une (1) Société de Gestion de FCTC (SG FCTC) ;
- un (1) Fonds Commun de Titrisation de Créances (FCTC) ;
- quatre (4) Fonds Communs de Placement (FCP) ;
- une (1) Banque Teneur de Comptes/Conservateur (BTCC) ;
- quatre (4) Apporteurs d'Affaires (AA) ;
- deux (2) Garants.

En outre, suite à la demande d'approbation introduite par le Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (GARI), les membres du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) ont, lors de leur 19^{ème} session extraordinaire tenue le 10 décembre 2015 à Yamoussoukro, estimé que le Fonds GARI, ayant le statut d'établissement financier régi par les dispositions de la Loi bancaire en vigueur dans l'UMOA, est habilité de plein droit à émettre des garanties admises dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional. Toutefois, l'acceptation par le CREPMF de ses garanties pour des opérations d'appel public à l'épargne est subordonnée au respect du cahier des charges des garants.

Au total, le nombre d'intervenants agréés du marché financier de l'UMOA s'élève à cent trente (130) au 31 décembre 2015 contre cent dix-sept (117) à la fin de l'année 2014 (voir Annexe 2).

A. Agréments accordés

Les intervenants agréés au cours de l'année 2015 se présentent comme ci-après :

A.1. Sociétés de Gestion d'OPC :

- La Société de Gestion de FCTC AFRICA LINK CAPITAL TITRISATION

Créée le 3 avril 2012 à Abidjan, la Société de Gestion ALC TITRISATION est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2012-B-4465. C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dont le capital social est de 250 millions de FCFA et détenu à 90% par la société AFRICA LINK CAPITAL SECURITIES.

AFRICA LINK CAPITAL TITRISATION a été agréée le 13 juillet 2015, sous réserve de la mise en place effective de tous les moyens humains, matériels et logiciels, annoncés dans le dossier de demande d'agrément et de la désignation d'un Contrôleur interne disposant d'une expérience pertinente en matière de contrôle.

La levée des réserves sur son agrément est intervenue le 19 novembre 2015 et son numéro d'agrément est le SG-FCTC/2015-01.

A.2. OPC

Les différents Organismes de Placement Collectif (OPC) agréés au cours de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Tableau 6 : OPC agréés en 2015

N°	OPC	N° D'AGRÉMENT	DATE D'AGRÉMENT	SOCIÉTÉ DE GESTION	DÉPOSITAIRE	COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRES
1	FCP ATTIJARI INVEST	FCP/2015-01	07-dec-15	ATTIJARI ASSET MANAGEMENT	SGI AFRICAINE DE BOURSE	RACINE SA
2	FCP ATTIJARI PATRIMOINE	FCP/2015-02	07dec-15	ATTIJARI ASSET MANAGEMENT	SGI AFRICAINE DE BOURSE	RACINE SA
3	FCP ECOBANK ACTIONS UEMOA	FCP/2015-04	12-nov-15	EDC ASSET MANAGEMENT	SGI EDC INVESTEMENT CORPORATION	PRICEWATER HOUSECOOPERS CI
4	FCP SUNU ASSURANCES	FCP/2015-05	12-nov-15	EDC ASSET MANAGEMENT	SGI EDC INVESTEMENT CORPORATION	PRICEWATER HOUSECOOPERS CI
5	FCTC SUKUK ETAT COTE D'IVOIRE 5,75 % 2015-2020	FCTC/2015-01	11-nov-15	BOAD TITRISATION	BANQUE ISLAMIQUE DU SENEGAL	DELOITTE CI

Source : CREPMF

A.3. Organismes de garantie

- *Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique (PROPARCO)*

Créée en 1977, PROPARCO est une Société Anonyme de droit français, agréée en qualité de société financière, conformément aux dispositions de la Loi n°84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de crédit en France.

Elle a pour mission de favoriser le développement du secteur privé et, d'une manière générale, du secteur productif concurrentiel dans les pays en développement et les collectivités françaises d'outre-mer et dans le cadre de la coopération française.

À cet effet, elle exécute les principales opérations ci-après :

- couvrir des crédits à court, moyen ou long terme ;
- souscrire à des émissions d'obligations, convertibles en actions ou non ;
- acquérir, gérer et céder toutes participations, parts de fondateurs et tous titres dans le capital de toutes sociétés ou groupements français et étrangers constitués ou à constituer, quelle qu'en soit la forme, et dont l'objet est conforme à l'intérêt général, par souscription, achat, échange, vente ou autrement ;
- consentir toutes avances aux sociétés dont elle est actionnaire ou associée, sous forme de comptes courants ou autrement.

Aux termes de ses statuts, le siège social de la société est fixé à Paris, en République Française. Son Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et succursales partout où il le juge utile, sans aucune restriction.

Présente dans soixante-dix (70) pays sur quatre (4) continents, PROPARCO s'appuie sur treize (13) représentations locales et sur le réseau d'agences de l'Agence Française de Développement (AFD). Pour la région Afrique de l'Ouest, PROPARCO dispose de deux (2) représentations dont l'une est à Abidjan, en Côte d'Ivoire et l'autre à Lagos au Nigéria.

Elle a été agréée le 13 juillet 2015, en qualité de garant dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA sous le numéro G-01/2015.

- *GUARANTCO*

Aux termes des dispositions de l'article 4 de ses statuts, GuarantCo est une Société en Commandite par Actions de droit mauricien en vertu de la Companies Act 2001 (Loi sur les entreprises de 2001). Elle a été créée en 2005 et est réglementée par la Financial Services Commission (FSC) de l'Île Maurice.

La société GuarantCo est une institution financière de développement mise en place par les gouvernements de quatre pays européens que sont : le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suisse et la Suède.

Elle a pour objectif :

- d'encourager la participation du secteur privé dans le financement des projets d'infrastructures ;
- de promouvoir le développement local du marché des capitaux dans les pays à faibles revenus.

Afin d'impliquer davantage le secteur privé, ces gouvernements ont confié la gestion quotidienne de l'institution à Frontier Markets Fund Managers (FMFM), un gestionnaire de fonds du secteur privé, qui totalise plus de dix (10) années d'expérience.

La politique d'investissement de GuarantCo limite ses activités aux pays inscrits sur la liste des bénéficiaires d'aide étrangère au développement du Comité d'Aide au Développement (CAD),

notamment les pays dont le Revenu National Brut par habitant est inférieur à 3 975 USD en 2010. Tous les pays de l'UEMOA figurent sur cette liste.

Le siège social de la société se trouve à Maurice à l'adresse ci-après : 4^{ème} étage, Immeuble Les Jamalacs, Rue du Vieux Conseil, Port Louis, Maurice.

Elle a été agréée le 10 décembre 2015, en qualité de garant dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA sous le numéro G-02/2015.

A.4. Apporteurs d'Affaires

- Apporteur d'Affaires *MEDIUS*

MEDIUS est une Société À Responsabilité Limitée (SARL) avec Gérance, créée le 05 août 2009. Son capital social est de 1 500 000 FCFA.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le n° CI-ABJ-2009 B-5084. Son siège social est à Abidjan Cocody Riviera II, 25 BP 797 Abidjan 25.

Elle a été agréée en qualité d'Apporteur d'Affaires, le 07 décembre 2015, sous le numéro AA/2015-001.

- Apporteur d'Affaires *EMERGENCE CAPITAL*

EMERGENCE CAPITAL est une Société À Responsabilité Limitée (SARL) avec gérance, créée le 05 août 2013. Son capital social est de 1 million de FCFA.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le n° TG-LOM 2014 M 670H. Son siège social est situé à 1011, Rue Edzenunye, 04 BP 737 Lomé (TOGO).

Elle a été agréée en qualité d'Apporteur d'Affaires, le 18 novembre 2015, sous le numéro AA/2015-002.

- Apporteur d'Affaires *Monsieur BAILLY Serge-Philippe*

Né le 17 janvier 1959 à Dakar en République du Sénégal, Monsieur Serge-Philippe BAILLY est titulaire d'un Master en Sciences Economiques, obtenu en 1982 à l'Université d'Abidjan puis d'un Diplôme Professionnel de Formation aux Techniques Bancaires obtenu en 1984 à la Société Interafricaine de Formation (SIFOR) à Abidjan.

Monsieur Serge-Philippe BAILLY dispose d'une trentaine d'années d'expérience professionnelle obtenue dans le domaine bancaire.

Il a été agréé en qualité d'Apporteur d'Affaires, le 18 novembre 2015, sous le numéro AA/2015-003.

- Apporteur d'Affaires *Monsieur DIPLO Gnahoa Jean Claude*

Né le 18 novembre 1968 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, Monsieur DIPLO Gnahoa Jean Claude est titulaire d'un MBA option Concentration en Gestion de la Planification Stratégique des PME obtenu en 1999 à HEC Montréal, après une Maîtrise en Lettres Modernes obtenue en 1992 à l'Université d'Abidjan Cocody (Côte d'Ivoire).

Monsieur DIPLO Gnahoa Jean Claude dispose d'une vingtaine d'années d'expérience professionnelle dans divers domaines.

Il a été agréé en qualité d'Apporteur d'Affaires, le 18 novembre 2015, sous le numéro AA/2015-004.

2.2. Approbation des Commissaires aux Comptes (CAC)

En 2015, le Conseil Régional a approuvé quarante-trois (43) dossiers de Commissaires aux Comptes (dont 9 nouveaux) portant ainsi le nombre de CAC approuvés et figurant sur la liste établie par le Conseil Régional à soixante-seize (76) contre soixante-sept (67) à fin 2014 ; un Commissaire aux Comptes pouvant être approuvé au titre de plusieurs entités.

La relecture de l'Instruction n°31/2005 sur l'exercice du commissariat aux comptes sur le marché financier régional suite aux difficultés relevées dans sa mise en œuvre a porté notamment - (i) l'obligation d'approbation des CAC par le Conseil Régional au moment de leur première nomination et lors du renouvellement de leur mandat, (ii) le traitement de cas d'incompatibilité en cas de pluralité des CAC, (iii) les diligences liées à la certification et la gestion des relations entre le Conseil Régional et la profession comptable. Les premiers éléments de la relecture ont été partagés avec le Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) et certains ordres des experts comptables de l'Union.

Le projet d'Instruction sera partagé avec la profession pour recueillir ses observations avant l'adoption et la mise en vigueur du nouveau texte qui vise un meilleur encadrement de l'activité des CAC par le Conseil Régional mais aussi une gestion de façon plus efficace de leur procédure d'approbation sur le marché financier régional.

2.3. Homologation de tarifs

Au cours de la période sous revue, quatre (4) dossiers d'homologation des tarifs dont ceux de trois (3) SGI et une (1) SGO ont été traités. Seuls, les tarifs de la SGO ont été homologués.

2.4. Délivrance de cartes professionnelles

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'Instruction n°41/2009 portant modification et annulation de l'Instruction n°7/97 relative à la délivrance des cartes professionnelles, celles-ci doivent être renouvelées avant le 15 janvier de chaque année et un dossier de carte professionnelle doit être adressé au Conseil Régional par les intervenants pour toute première demande.

Au 31 décembre 2015, cent vingt-sept (127) cartes professionnelles ont été délivrées et transmises sur un total de deux cent quarante-cinq (245) cartes requises pour l'ensemble des fonctions réglementaires.

Ces cartes se répartissent, par catégorie d'acteurs, comme ci-après :

Tableau 7 : Cartes professionnelles délivrées par le Conseil Régional en 2015

STRUCTURES	CARTES REQUISES	CARTES DÉLIVRÉES	CARTES NON DÉLIVRÉES
Sociétés de Gestion et d'Intermédiation	143	85	58
Sociétés de Gestion de Patrimoine	3	0	3
Banques Teneurs de Comptes/Conservateurs	26	5	21
Sociétés de Gestion d'OPCVM	66	30	36
Apporteurs d'Affaires	7	7	0
Total	245	127	118

Source : CREPMF

2.5. Dossiers instruits au titre de l'exercice 2015

Au cours de l'année 2015, le Conseil Régional a autorisé treize (13) opérations financières dont dix (10) emprunts obligataires, un produit de la finance Islamique, un placement étranger et une opération sur titre de capital.

Outre les treize opérations autorisées, le Secrétariat Général a également instruit quatre (4) dossiers notamment les opérations du Groupe ETI, ERANOVE, BOAD et BPEC.

2.6. Surveillance du marché

La surveillance des activités du marché secondaire s'est poursuivie au cours de l'année sous revue à travers le suivi en temps réel des ordres, des transactions, de l'évolution des cours et de l'analyse du comportement des intervenants. Dans le cadre d'une surveillance rapprochée des activités du marché, une fiche de surveillance a été élaborée.

Cette technique de surveillance ainsi que la surveillance différée effectuée à travers le logiciel de surveillance ont permis de relever plusieurs anomalies à travers des alertes reçues.

A l'issue des investigations menées, huit (8) SGI ont été interpellées. Les faits reprochés à ces SGI sont entre autres, le non-respect des directives des clients, la globalisation des ordres ainsi que l'impact des agissements de leurs négociateurs sur le cours de certains titres qui s'apparentent à une manipulation de cours. En outre, les investigations ont révélé que certains agissements correspondaient à une correction d'erreurs ou de cours. Les investigations sur les suspicions de manipulation et la globalisation des ordres sont en cours.

2.7. Contrôle et suivi des émetteurs

Le résultat du suivi de l'information financière des sociétés cotées en 2015 se présente comme ci-après :

Informations trimestrielles

Au titre de la publication des informations financières arrêtées au 31 mars 2015, sur les trente-neuf (39) sociétés cotées, sept (7) d'entre elles ont publié les informations requises dont cinq (5) avec retard.

Concernant la publication des informations financières arrêtées au 30 septembre 2015, seulement quatre (4) sociétés sur les trente-neuf (39) sociétés cotées les ont réalisées.

Toutes les sociétés ont respecté les formats réglementaires de présentation des informations financières.

Globalement, le taux de publication des informations trimestrielles par les sociétés cotées à la BRVM reste encore très faible sur le marché. Pour y pallier, diverses mesures sont envisagées :

- la poursuite de la sensibilisation des sociétés cotées au respect des textes réglementaires en attendant la finalisation de la relecture du projet d'Instruction susvisé ;
- la revue des dispositions de l'Instruction n°29/2001 notamment en ce qui concerne l'obligation et les délais de diffusion des informations financières trimestrielles des sociétés cotées au regard du constat et des pratiques observées sur les marchés financiers développés et/ou émergents. En effet, cette obligation n'existe pas sur de nombreux marchés et a été récemment supprimée en France. Cette suppression a été motivée par (i) la volonté d'alléger les obligations de communication des émetteurs qui ne concourent pas nécessairement à la protection des investisseurs et (ii) le constat que cette obligation était susceptible de favoriser un horizon de court terme et de décourager l'investissement à long terme ;
- l'accélération de la mise en place des textes sur les sanctions pécuniaires.

Informations semestrielles

Trente-cinq (35) sociétés sur les trente-neuf (39) cotées ont publié, au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM, leurs informations financières semestrielles au titre du premier semestre 2015, soit un taux de 90%.

Le taux de diffusion des informations semestrielles reste assez élevé sur le marché. Pour mémoire, il était de 80% en 2014 et de 89% en 2013.

Informations annuelles

Sur les quarante (40) sociétés cotées, trente-cinq (35) ont informé le marché de la tenue de leur Assemblée Générale (AG) avant le 30 juin 2016 et ont publié leurs états financiers au titre de l'exercice 2015. Deux (2) sociétés ont prorogé la tenue de cette réunion au-delà du délai réglementaire du 30 juin 2016, après avoir obtenu une dérogation du tribunal. Trois autres sociétés dont la société TRITURAF CI, en liquidation, n'ont pas communiqué au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM d'information sur la tenue de leur Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes sociaux.

Franchissements de seuil

Le marché financier régional a enregistré au titre de l'exercice 2015, trois (3) franchissements de seuil à la hausse pour le compte de la Société Africaine de Plantation d'Hévéas (SAPH), de la BOA COTE D'IVOIRE et de la BOA NIGER.

Ainsi, le 7 juillet 2015, la Compagnie Financière du Groupe Michelin a annoncé une participation additionnelle dans le capital de SAPH portant ainsi sa participation totale dans le capital à 10 %. En septembre de la même année, la Holding BOA WEST AFRICA a réalisé une prise de participation à la hausse de ses filiales BOA COTE D'IVOIRE et BOA NIGER respectivement de 50 % et de 66,6 %.

Ces transactions ont fait l'objet de déclarations au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM conformément aux textes en vigueur.

2.8. Contrôle des acteurs

Contrôle des Structures Centrales (BRVM et DC/BR)

Respect des cahiers de charges

Les échanges qui ont commencé en 2013 entre le Conseil Régional et les Structures Centrales du marché (BRVM et DC/BR) se sont poursuivis en 2015 en vue de la mise en œuvre complète des dispositions des cahiers de charges de concession de service public.

La BRVM a élevé une contestation à l'égard des dispositions des articles 09.3, 11, 12, 16.1 à 2, 24 à 30, 39, 52, 53 et 56.2 des cahiers des charges de sa concession de service public pour lesquelles le Conseil des Ministres a émis un avis favorable pour la poursuite du processus devant conduire à leur modification afin de prendre en compte les conclusions des travaux du Groupe de Travail qui avait été mis en place.

D'autres dispositions ne sont pas respectées. Des efforts sont à faire sur certaines dispositions du cahier de charges ainsi que sur les principes de l'OICV pour les infrastructures de marchés financiers.

Contrôle sur place

La BRVM et le DC/BR ont fait l'objet de contrôles par le Conseil Régional en octobre 2013. En vue d'actualiser les constats de ce contrôle, une vérification post-mission de contrôle des activités des Structures Centrales a été conduite en juillet 2014.

A l'issue de leurs travaux, les missions ont conclu que les conditions de maintien de leurs agréments sont globalement respectées, nonobstant certaines insuffisances constatées au niveau de l'organisation administrative, du système de gouvernance d'entreprise ainsi que du système de comptabilité et d'information.

Contrôle des intervenants commerciaux

Conformément à ses attributions, le Conseil Régional a, au cours de l'année 2015, effectué dix-huit (18) missions sur place (hors OPCVM) dont cinq (5) missions thématiques, une mission d'investigation et une mission post agrément.

S'agissant des contrôles sur place globale et thématique, les manquements et insuffisances relevés, qui ne sont pas de nature à compromettre le bon fonctionnement du marché, ont fait l'objet de recommandations et d'un plan de suivi de leur mise en œuvre par les acteurs concernés.

Sur les contrôles de type thématique, ils ont porté sur le contrôle du système d'information, du Plan de Continuité des Activités (PCA), la vérification du processus de calcul de la Valeur Liquidative des OPCVM gérés, le contrôle de reporting au CREPMF et du renouvellement de la caution et vérification des contrats des Apporteurs d'Affaires.

Par ailleurs, le contrôle des états et informations périodiques transmis par les SGI, au 31 décembre 2015, a permis de faire les constats ci-après :

- le délai de transmission des états et informations n'a pas toujours été respecté.
- le taux relatif au respect du délai réglementaire de transmission d'informations périodiques a évolué en dent de scie. En effet, il est passé de 71% au premier trimestre à 67% au deuxième trimestre. Au troisième, il s'améliore et passe à 76% pour retomber à 52% à la fin du quatrième trimestre 2015.

Règle des fonds propres minimaux

Sur la base des états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2015, les vingt et un (21) SGI ayant transmis leurs situations à fin 2015 disposent de fonds propres supérieurs au seuil minimum requis de cent cinquante (150) millions de FCFA.

Analyse de l'activité et de la situation financière des SGI

- Données du bilan

Le total bilan s'établit à 273,257 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 178,035 milliards de FCFA au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 53,48%.

Le total bilan moyen d'une SGI ressort à 13,012 milliards de FCFA au 31 décembre 2015 contre 8,478 milliards de FCFA au 31 décembre 2014, soit une hausse de 53,458%.

Cette hausse est la résultante de l'augmentation significative du total bilan de trois (3) SGI dont deux (2) en Côte d'Ivoire et une (1) au Burkina Faso.

- Fonds propres

Tout comme le total bilan, les fonds propres ont enregistré une croissance de 10,16% par rapport à l'exercice 2014. En effet, de 32,231 milliards de FCFA au 31 décembre 2014, les fonds propres des SGI sont passés à 35,505 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. Cette hausse résulte d'un report à nouveau significatif de leurs résultats de l'exercice 2015 et du résultat positif réalisé par dix-neuf (19) SGI en 2015.

Bien que dix-neuf (19) SGI aient réalisé un résultat bénéficiaire sur les vingt et une (21) ayant transmis leurs situations à fin 2015, la rentabilité des fonds propres² a baissé, passant de 31,75% au 31 décembre 2014 à 28% au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les fortes rentabilités de fonds propres dégagées par les SGI sont enregistrées par trois (3) SGI en Côte d'Ivoire et sont comprises entre 50,97% et 82,04%.

Dans le même sillage que la rentabilité des fonds propres, le ratio de structure³ a baissé passant de 18,10% à fin décembre 2014 à 13,19% à fin 2015.

Indicateurs de gestion

Le résultat d'exploitation global des SGI a augmenté de 1,13% passant de 12,128 à 12,265 milliards de FCFA. Les plus importants résultats d'exploitation ont été enregistrés chez quatre (4) SGI en Côte d'Ivoire. Ces quatre (4) SGI représentent 59% du résultat d'exploitation total des SGI.

² Résultat net/Fonds propres

³ Fonds propres / Total bilan

Surveillance des Garants sur le marché financier

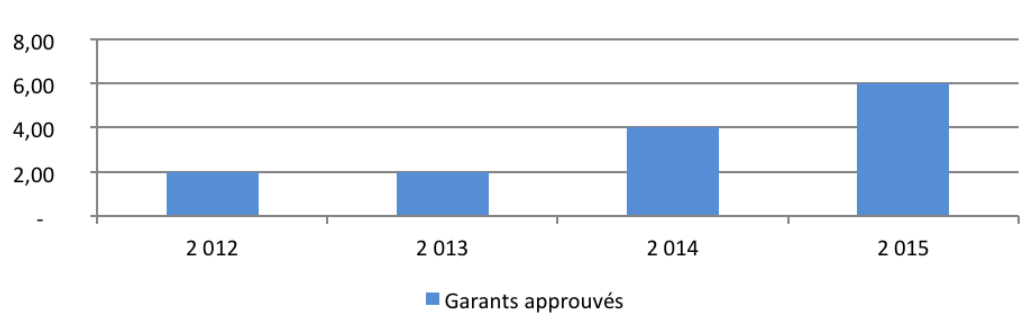
Dans le cadre du suivi de leurs activités sur le marché financier régional, les garants doivent transmettre dans les trente (30) jours suivant la fin du trimestre les informations ci-après, conformément aux dispositions de l’Instruction n° 38/2009 relative à l’approbation des garants et de la lettre circulaire du Conseil Régional du 10 mai 2012 :

- la situation détaillée des engagements souscrits, par nature (marché bancaire et autre) et par secteur d’activité ;
- un état sur la situation des normes prudentielles ;
- un état de suivi des dix (10) plus gros engagements ;
- le montant des appels de garantie au cours des deux (2) dernières années ;
- le niveau de réalisation des mécanismes de contre-garantie relatifs aux engagements sur le marché financier régional, le cas échéant ;
- tout évènement susceptible d’influencer la situation notamment les litiges ou affaires contentieuses.

Sur un total de seize (16) garants ayant des engagements vifs hors intérêts d’un montant total de 207,10 milliards de FCFA au 31 décembre 2015, six (6) ont été approuvés par le Conseil Régional en qualité de garant sur le marché financier régional. Ces engagements donnés sont repartis entre les institutionnels (197,18 milliards de FCFA), les banques commerciales (3,13 milliards de FCFA) et les banques filiales du groupe BOA (6,80 milliards de FCFA) avec respectivement 95,21%, 1,51% et 3,28% du total des engagements donnés.

L’encours, au 31 décembre 2015, des engagements des garants approuvés sur le marché financier s’élève à 179,29 milliards de FCFA, soit 86,57% du total des engagements donnés. Cependant, au cours de l’exercice 2015, la majorité des garants n’a pas respecté les obligations de transmission des informations trimestrielles et annuelles au Conseil Régional.

Tableau 8 : Evolution du nombre de garants approuvés sur le marché financier régional de 2012 à 2015



Source : CREPMF

Suivi des Agences de notation

A la faveur de la réforme de la garantie, le Conseil Régional a introduit la notation sur le marché financier régional.

La notation vise à évaluer le risque d'un titre ou plus généralement le risque de défaillance lié à un émetteur. L'objectif de cette réforme est l'assouplissement du coût des émissions obligataires sur le marché financier régional, la réduction de l'asymétrie d'information entre émetteurs et investisseurs ainsi que la limitation de la concentration des risques sur les garants.

Au 31 décembre 2015, ces Agences ont noté vingt-deux (22) entités dont quinze (15) sociétés cotées. Au cours du dernier trimestre 2015, elles ont procédé à la révision des notations de cinq (5) sociétés cotées dont la publication a été effectuée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC).

Conformément aux dispositions, de l'article 17.2 de l'Instruction n°37/2009, les Agences de notation publient et transmettent les informations suivantes :

- tous les six mois, les données concernant les taux de défaut historiques et leurs catégories de notations, avec indication, le cas échéant, de l'évolution dans la durée de ces taux de défaut ;
- annuellement, les informations suivantes :
 - une liste de leurs plus gros clients, classés par pourcentage du chiffre d'affaires généré par chacun ;
 - une liste des clients dont la contribution au taux de croissance de leur chiffre d'affaires au cours du précédent exercice a dépassé, d'un facteur supérieur à une fois et demi, le taux de croissance de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.

Elles doivent également publier un rapport de transparence au plus tard trois mois suivant la date de clôture de l'exercice, soit le 31 mars de chaque année.

Au cours de l'exercice 2015, seule, une Agence de notation a partiellement respecté ces exigences dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'inspection effectuée en mai 2014.

2.9. Traitement des plaintes et enquêtes

Le 22 décembre 2014, suite à l'information fournie au Conseil Régional des cas de malversations concernant un acteur, une mission d'investigation a été effectuée du 25 février au 3 mars 2015. Un accord à l'amiable a été trouvé entre la SGI et les victimes. Celles-ci ont été remboursées à hauteur des montants détournés.

2.10. Sanctions

Le Conseil Régional a prononcé des sanctions disciplinaires (blâme) à l'encontre de la SGI BICI BOURSE et CFAO Motors au cours de l'exercice 2015.

En outre, il a finalisé le dispositif de sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier régional.

L'essentiel des pouvoirs de sanction du Conseil Régional est précisé par les dispositions des articles 30 à 35 de l'Annexe à la Convention portant création du Conseil Régional et celles de l'article 52 du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional. L'article 30 de l'Annexe confère au Conseil Régional le pouvoir d'infliger des sanctions de nature pécuniaire, administrative et disciplinaire.

Le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires constitue donc un des moyens attribués au Conseil Régional en vue de lui permettre d'accomplir sa mission de régulation dont l'objectif est de (i) protéger les investisseurs, (ii) garantir que le marché financier est équitable, efficace et transparent et (iii) réduire les risques systémiques. Cependant, le régime des sanctions pécuniaires qui est défini dans les textes précités, notamment à l'article 32 de l'Annexe à la Convention, est inopérant du fait de l'absence d'un quantum défini.

C'est dans ce cadre que le Conseil Régional, lors de sa 48^{ème} session qui s'est tenue le 09 septembre 2011 à Dakar, a autorisé le Président à soumettre à l'adoption du Conseil des Ministres de l'UMOA un projet de décision fixant le quantum des sanctions pécuniaires telles que définies à l'article 32 de l'Annexe à la Convention, et approuvé le processus d'élargissement du champ d'application des sanctions pécuniaires par la révision de l'article 32 précité.

Lors de la 57^{ème} session du Conseil Régional qui s'est tenue à Niamey, le 16 mai 2014, les membres du Conseil Régional ont donné un avis favorable sur le champ d'application des sanctions pécuniaires, les plafonds, les quantums et les modalités d'affectation du produit des sanctions pécuniaires.

Les membres du Conseil Régional ont donné, lors de leur 60^{ème} session qui s'est tenue à Abidjan, le 20 novembre 2014, un avis favorable sur le dispositif de prononcé des sanctions pécuniaires, avec la séparation des fonctions de poursuite de celles de jugement par la mise en place du Comité des sanctions (instance de jugement) dont les membres sont les membres du Comité Exécutif, le Conseil Régional demeurant l'instance de poursuite.

Lors de la 61^{ème} session tenue à Abidjan, le 05 mars 2015, les membres du Conseil Régional ont donné un avis favorable pour la poursuite des diligences, en vue de l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UMOA des projets de textes relatifs aux sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier de l'UMOA.

Le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa réunion du 29 septembre 2015 qui s'est tenue à Dakar, a donné un avis favorable sur le dispositif final des sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier régional, dont la mise en œuvre nécessite la prise de Décisions du Conseil des Ministres fixant le quantum des peines pécuniaires et l'élargissement du champ d'application du dispositif de sanctions applicables sur le marché financier régional, en vue de permettre au CREPMF de mieux remplir sa mission de protection des épargnants.

Dès lors, le CREPMF, en sa qualité de régulateur du marché financier régional de l'Union, disposera d'un instrument légal approprié, pouvant lui permettre non seulement de réguler les activités dudit marché, mais aussi et surtout, de pouvoir sécuriser, dissuader et de discipliner sur des bases légales, les différents acteurs et intervenants du marché financier régional.

Le Dispositif des sanctions pécuniaires sur le marché financier régional sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2017.

CHAPITRE 4

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE FINANCIER REGIONAL

1. Plan Stratégique 2014-2021 du marché financier régional de l'UMOA

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2014-2021 du marché financier régional, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2015 au titre de l'axe relatif à «l'accroissement de l'attractivité du marché et de sa contribution au financement des économies de l'Union» et de celui relatif à «l'amélioration de l'ancrage institutionnel régional et international du marché financier régional, de son organisation, de son fonctionnement et le financement de l'ensemble des acteurs du marché et du CREPMF».

Elles ont trait essentiellement à l'attraction des fonds d'investissement, la facilitation de l'accès des PME au marché financier régional, la diversification des instruments financiers utilisés sur le marché ainsi qu'à la relecture des textes de base du marché financier régional.

S'agissant du financement du Plan, les discussions avec les bailleurs de fonds se poursuivent à la suite de la Table ronde des partenaires Techniques et Financiers tenue en novembre 2014. A ce titre, la Banque Africaine de Développement (BAD) a organisé du 11 au 19 mai 2015, une réunion avec les différentes parties prenantes du Plan Stratégique (CREPMF, BRVM, acteurs du marché), relative à la préparation du Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional (PADMAFIR). L'objectif de ce projet est d'identifier les actions du Plan Stratégique susceptibles d'être financées par la BAD dans le cadre de sa stratégie pays et secteurs.

Dans le détail, les actions menées en 2015 se résument comme ci-après.

1.1 Intégration des marchés financiers dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)



Pour impulser une nouvelle dynamique dans le processus en cours d'intégration des marchés financiers de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les régulateurs de marchés financiers de la CEDEAO, notamment la *Securities and Exchange Commission (SEC)* du Ghana, la *Securities and Exchange Commission (SEC)* du Nigéria et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), se sont réunis à Abuja, le 08 juillet 2015, pour la signature d'un Protocole d'accord relatif à la création de l'Association des Autorités de Régulation des Marchés Financiers de l'Afrique de l'Ouest (AAMFAO).

Les objectifs de l'Association consistent à :

- favoriser l'intégration des marchés des capitaux en Afrique de l'ouest en établissant une base de coopération technique sur des programmes spécifiques et des projets communs ;
- favoriser l'aide mutuelle entre ses membres par l'exécution de requêtes et le partage d'informations ;
- faciliter et favoriser l'intégration et le développement des marchés financiers d'Afrique de l'ouest, notamment ceux de la CEDEAO.

Lors de cette rencontre, les différents régulateurs présents, ont élu Monsieur Mory SOUMAHORO, Secrétaire Général du CREPMF, comme Président de ladite Association pour un mandat de deux (2) ans.

Concernant les initiatives engagées par les acteurs commerciaux des marchés financiers de la (CEDEAO) à travers le projet West African Capital Market Integration (WACMI), le CREPMF a pris part à la réunion du Conseil du West African Capital Market Integration (WACMI), les 5 et 6 mars 2015, à Abuja (Nigéria).

Une meilleure articulation devraient être réalisée en 2016 entre l'AAMFAO et le WACMIC pour permettre à chacune des parties prenantes de mieux se concentrer sur les aspects conformément à sa mission.

1.2 Signature d'Accords de partenariat spécifiques avec des Institutions régionales et internationales

Le CREPMF a signé au mois de septembre 2015 deux Accords de partenariat avec des Institutions régionales et internationales.

Le premier Accord a été signé le 17 septembre 2015 avec ICD. Ledit protocole a pour objet, la facilitation de la collaboration entre le CREPMF et ICD dans le cadre de leurs actions visant à promouvoir, sur le marché financier régional, la finance islamique, en vue de favoriser la mobilisation de ressources des Etats membres de l'Union, des entreprises du secteur privé et particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Quant au second Accord, qui a été signé le 30 septembre 2015 avec la BOAD, il a pour objet de définir un cadre de partenariat avec le CREPMF en vue de l'élaboration des projets de textes réglementaires relatifs aux opérations de levée de ressources sur le marché financier régional pour le financement des projets de types Partenariat Public - Privé (PPP) dans l'Union.

1.3 Cadre réglementaire du capital-investissement

Après avoir partagé la vision du cadre légal et réglementaire de l'activité de capital investissement dans l'UEMOA, entre la BCEAO, le CREPMF et la BRVM, une réunion de travail s'est tenue les 7 et 8 mai 2015 entre les deux premiers acteurs. En juin 2015, la BCEAO et le CREPMF ont désigné leurs représentants au sein du Groupe de Travail, à l'effet d'accélérer l'élaboration de la stratégie de développement du capital-investissement comprenant la mise en place du cadre réglementaire. La première réunion du Groupe de Travail est intervenue le 26 août 2015.

Suite à la saisine en 2014 du CREPMF par la BCEAO pour revisiter le cadre réglementaire du capital-investissement et aux premiers échanges sur le sujet, le CREPMF a, en partenariat avec la SFI, organisé le 8 décembre 2015, un Forum International sur le capital-investissement en vue de partager l'expérience des acteurs internationaux de cette industrie.

En outre, une consultation de place a été tenue le 9 décembre 2015 pour identifier les obstacles au développement de leurs activités dans l'Union, les mesures d'accompagne-

ment envisageables pour améliorer le dispositif actuel et une feuille de route à proposer aux Autorités. Cette initiative est articulée autour des actions du Plan Stratégique du marché financier visant l'amélioration du climat des affaires, la promotion du marché et le renforcement des capacités.

Enfin, la BRVM a signé des conventions de partenariat avec des sociétés de capital-risque pour favoriser leurs sorties par le canal du marché.

1.4 Mise en place d'un Compartiment des PME à la BRVM

En juin 2014, la BRVM a transmis au CREPMF une note relative au projet de création d'un troisième compartiment dédié aux entreprises à faible capitalisation soucieuses de réaliser leurs ambitions de développement à travers un financement par le marché, accompagnée des propositions d'aménagement du cadre réglementaire.

En mars et octobre 2015, le CREPMF a initié une rencontre tripartite : CREPMF - BRVM - Association Professionnelle des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (APSGI), à son Siège à Abidjan, au sujet des diligences à accomplir pour la mise en place du compartiment dédié aux PME/PMI.

Ces échanges ont permis aux principales parties prenantes de s'accorder sur le profil du compartiment et les critères d'admission à la cote.

A la suite de ces échanges, la BRVM a proposé les cinq critères de base ou critères-clés cumulatifs suivants pour l'admission des PME à son troisième compartiment :

- Être constituée sous la forme de Société Anonyme (SA) ;
- Etablir des états financiers certifiés d'au moins un exercice ;
- Diffuser, au titre du flottant, une quantité minimale de titres (500 000 titres) correspondant au minimum à 10 (dix) % du capital social ;
- Etablir un plan d'affaires sur une période de trois (03) ans au moins ;
- Avoir un niveau du capital social minimum, à déterminer par la BRVM, en tenant compte des dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA en la matière.

Concernant les questions liées aux mesures d'accompagnement au plan fiscal, le Secrétariat Général du CREPMF a partagé le projet de Termes de Références (TDR) relatif à l'étude sur la fiscalité applicable au Troisième Compartiment de la BRVM avec la Commission de l'UEMOA et est dans l'attente de ses observations.

Enfin, dans le cadre de la feuille de route indicative pour la mise en œuvre des diligences d'ordre juridique et réglementaire nécessaires à la création du Troisième Compartiment, la BRVM a fait approuver le projet réaménagé par son Conseil d'Administration.

Par la suite, le CREPMF a été saisi pour donner son avis non-objection sur le Projet de Troisième Compartiment qui s'inscrit dans le cadre de la négociation de nouveaux produits financiers à la BRVM, conformément aux dispositions de l'article 20 de l'annexe à la convention et l'article 3 du Règlement Général du CREPMF relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional.

Parallèlement à cette dynamique, le CREPMF a partagé avec la BCEAO au mois de mai 2015 quelques réflexions sur les synergies nécessaires entre le marché financier régional et le système bancaire pour le financement des PME/PMI.

1.5 Diversification des instruments financiers utilisés sur le marché

L'année 2014 a permis l'utilisation du SUKUK par l'Etat du Sénégal pour mobiliser 100 milliards sur le marché financier régional de l'UMOA. En 2015, la Côte d'Ivoire a expérimenté cet instrument pour lever 150 milliards de FCFA. D'autres Etats de l'Union pourraient également intervenir sur ce segment au cours des prochaines années en vue de la mobilisation de ressources pour le financement de projets.

Par ailleurs, le CREPMF a signé, au cours du troisième trimestre 2015, deux protocoles d'accords, l'un avec la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) et l'autre avec la BOAD et ont connu un début de mise en œuvre.

S'agissant du protocole d'accord avec ICD, une feuille de route a été élaborée et est en cours de discussion avec ICD, en ayant comme objectif prioritaire la revue du cadre réglementaire des SUKUK.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec la BOAD, le 30 septembre 2015, le CREPMF et la BOAD ont désigné les points focaux de leurs Institutions respectives pour prendre en charge la question du financement des projets PPP par le marché financier dans le cadre d'un Groupe de Travail.

La mise en œuvre de ces protocoles pourrait permettre au marché financier régional, au cours des années à venir, de proposer de nouveaux instruments financiers en vue d'améliorer le financement des infrastructures dans l'Union.



1.6 Relecture des textes de base du marché financier régional

Les projets de nouveaux textes de base du marché financier régional élaborés en 2010 nécessitent une relecture au regard des évolutions intervenues au plan international et au niveau communautaire avec l'adoption en janvier 2014 d'un nouvel Acte Uniforme sur le droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

A la suite d'une réunion de travail au mois de mai 2015, la BCEAO et le CREPMF ont convenu de mettre en place un Comité pour la relecture des projets de textes révisés du marché financier régional.

Les travaux devraient démarrer en 2016 et intégrer également les conclusions de la mise à jour de l'autoévaluation du CREPMF par rapport aux trente-huit (38) principes de l'OICV.

1.7 Autres réformes en cours de mise en œuvre sur le marché financier régional en 2015

Pour rappel, le Plan stratégique 2014 - 2021 du marché financier régional de l'Union a été initié sous la houlette du CREPMF qui, dès la fin en 2011 du Projet de Développement du Marché Financier Régional (PDMFR) a vu la nécessité de poursuivre les réformes et les actions de développement au regard des résultats enregistrés sur la période allant de 2005 à 2011.

Le projet de document a fait l'objet de deux ateliers d'échange et de validation, les 23 et 25 juillet 2013, à Ouagadougou (Burkina Faso) avec d'une part, les acteurs du marché financier régional, et d'autre part, les représentants des Etats (Ministères en charge des finances) et les Organes et Institutions de l'Union (Commission de l'UEMOA, BCEAO, BOAD, Commission Bancaire, CIMA, etc.).

Le Plan stratégique couvre l'ensemble des aspects liés au développement du marché financier régional à savoir la diversification des canaux et instruments de financement de l'économie, l'accroissement de la liquidité et des volumes du marché, l'innovation, le renforcement de la protection des épargnants et le contrôle des intermédiaires, l'amélioration de la transparence sur le marché, l'amélioration de la gouvernance des structures y compris du CREPMF, la promotion et l'amélioration de la culture boursière ainsi que le renforcement des capacités.

Les projets de réformes ci-après listés, introduits au cours de l'année 2015, devraient trouver un aboutissement en 2016.

- Projet d'Instruction portant annulation de l'Instruction n°45/2011 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion des OPCVM ;
- Projet d'Instruction relative à l'annulation et au remplacement de l'Instruction n°46/2011 relative à la classification et aux règles d'allocation d'actifs des OPCVM ;
- Note relative au projet d'instruction modifiant l'instruction n°6/97 relative à l'habilitation des AA, des CIB, des démarcheurs sur le marché financier régional ;
- Note d'Etude sur l'introduction des Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI) sur le marché financier régional ;
- Projet d'instruction relative à l'organisation, au fonctionnement et aux règles d'allocation des actifs des OPCR ;
- Note sur la cotation des parts d'OPCVM à la BRVM ;
- Note relative à la mise en place d'une charte de bonne gouvernance des Acteurs et Emetteurs du marché financier régional de l'UMOA ;
- Circulaire relative au calcul des frais de gestion des OPCVM ;
- Circulaire relative au contenu des Notes d'information des OPCVM ;
- Circulaire relative au contenu du Règlement des Fonds Communs de Placement ;
- Circulaires relatives aux modèles de contrats ou conventions régissant les relations entre les Apporteurs d'Affaires et les SGI, SGO et SGP ;
- Circulaire relative aux modèles de contrats régissant les activités de gestion sous mandat pour le compte des clients ;
- Circulaire relative à l'organisation du système de Contrôle Interne des Intervenants Commerciaux du marché financier régional ;
- Circulaires relatives aux formulaires de demande d'agrément
- Note de présentation du projet d'instruction relative au traitement des plaintes et des réclamations au sein du marché financier régional ;
- Note de présentation relative à la mise en place du Fonds de l'éducation financière sur le marché financier régional ;
- Projet de textes de base révisés du marché financier régional ;
- Note relative aux politiques volontaristes à implémenter en vue d'accroître le nombre de sociétés cotées à la BRVM ;
- Termes de référence de l'étude sur les politiques volontaristes pour amener

- les institutions financières et les grandes entreprises à la cote de la BRVM ;
- Note relative au bilan, au 30 juin 2015, de la mise en œuvre de la nouvelle tarification du marché financier régional adoptée par le CM du 16 décembre 2011 ;
 - Note relative à la mise en place d'un système de test d'aptitude professionnelle pour la délivrance de cartes professionnelles aux intervenants professionnels de l'UMOA ;
 - Circulaires relatives à la gestion des avoirs et des comptes espèces des clients des SGI
 - Note relative à la transmission-réception d'ordres de bourse via un support électronique ;
 - Note relative à la révision des concessions de service public et des cahiers de charge des Structures Centrales du marché financier régional ;
 - Note relative au projet d'instruction sur l'avis technique des Structures centrales dans le cadre du processus d'agrément des intervenants commerciaux ;
 - Notes circulaires relatives aux conventions et contrats régissant les rapports entre les intervenants et les investisseurs du marché financier régional ;
 - Note-projet reçu de la BRVM pour la mise en place du Troisième compartiment dédié aux PME ;
 - Note relative à la demande d'avis de non objection du CREPMF sur l'ouverture d'un compartiment à la BRVM ;
 - Note relative aux recommandations issues de la dernière évaluation du CREPMF par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) ;
 - Note relative au contenu de la note d'information des opérations financières en vue de l'élargissement de la gamme de produits financiers et l'allègement des émissions de placement privé ;
 - Note relative aux conclusions du séminaire international sur le capital-investissement dans la zone UEMOA ;
 - Note de révision des Règles Comptables Spécifiques (RCS) applicables aux intervenants agréés du marché financier régional ;
 - Note relative au Processus de sélection et d'agrément des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ;
 - Note d'orientation et de cadrage pour la mise en place d'un cadre réglementaire pour le financement des projets de type Partenariat Public-Privé au travers du marché financier régional ;
 - Accord de partenariat signé le 17 septembre 2015 entre le CREPMF et ICD pour la mise en place d'un cadre pour la finance islamique ;
 - Note relative au mécanisme de Global Depositary Notes (GDNs) ;
 - Examen et adoption des solutions envisagées pour le reversement par les SC des trop-perçus encaissés du fait de la non application au 1er janvier 2012 de la nouvelle tarification ;
 - Note relative à la mise en place d'une charte de bonne gouvernance des acteurs et émetteurs du marché financier régional ;
 - Note interne relative à la nécessité d'élaborer un code monétaire et financier pour le système financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain ;
 - Note relative au projet d'instruction portant modification de l'instruction n°42/2010 relative à la procédure de prise de sanction par le CREPMF.

2. Coopération internationale et régionale

2.1. Coopération internationale

Au plan multilatéral, le Conseil Régional a participé activement aux différents travaux menés à l'échelle internationale, en matière de régulation des marchés financiers notamment au sein de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV).

Le Conseil Régional a ainsi participé du 23 au 25 février 2015 à la conférence annuelle de l'AMERC, à Muscat (Sultanat d'OMAN) et en juin 2015, à la 40^{ème} Conférence annuelle de l'OICV, à Londres (Grande Bretagne). En outre, le Conseil Régional a pris part les 1^{er} et 2 juin 2015 à Tunis (Tunisie) à la 14^{ème} réunion annuelle de l'IFREFI.

2.2. Coopération régionale

En dehors de la participation aux réunions visant l'intégration des marchés financiers de la CEDEAO, le Conseil Régional a pris part aux réunions des instances décisionnelles de l'Union ainsi qu'à certaines réunions organisées au niveau communautaire.

Au cours de l'année 2015, le CREPMF a pris part à diverses réunions, rencontres et formations. Il s'agit notamment :

A. Réunions des instances décisionnelles du Conseil Régional

- le 30 mars 2015, à la réunion ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA à Dakar (Sénégal) ;
- le 2 juillet 2015, à la réunion ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA à Bissau (Guinée-Bissau) ;
- le 29 septembre 2015, à la réunion ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA à Dakar (Sénégal) ;
- le 17 décembre 2015, au Conseil des Ministres de l'UMOA à Niamey (Niger).

B. Des réunions des instances de l'Union

- le 15 janvier 2015, à Cotonou (Bénin), à la réunion des Premiers Ministres consacrée à la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires ;
- le 16 janvier 2015, à Cotonou (Bénin), à la session extraordinaire du Conseil des Ministres consacrée à la préparation de la 18^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- le 19 janvier 2015, à Cotonou (Bénin), à la 18^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

C. Réunions du Secrétariat Conjoint des Organes et Institutions communautaires (Commission de l'UEMOA/BCEAO/BOAD/CREPMF)

- les 16 et 17 janvier 2015, à Cotonou (Bénin) ;
- du 10 au 12 juin 2015, à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- du 13 au 17 juillet 2015, à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- du 16 au 18 novembre 2015, à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- du 26 au 27 novembre 2015, à Cotonou (Bénin).

D. Autres rencontres ci-après :

- le 17 février 2015, à la rencontre de place avec les acteurs du marché financier régional (Structures Centrales, l'APSGI et l'APSGOP) à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- les 5 et 6 mars 2015, à la cinquième réunion du WACMIC à Abuja (Nigéria) ;
- du 29 mars au 1^{er} avril 2015, à la rencontre annuelle sur l'investissement à Dubaï (Emirats Arabes Unis) ;
- les 9 et 10 avril 2015, à la réunion des Ministres des Finances de la Zone Franc, à Bamako (Mali) ;
- du 27 au 29 avril 2015, à la réunion du Growth and Emerging Market Committee (GEMC), au Caire (Egypte) ;
- les 7 et 8 mai 2015, à une réunion technique CREPMF/BCEAO sur les dossiers d'intérêt commun entre les deux Institutions, à Dakar (Sénégal) ;
- du 11 au 19 mai 2015, une mission de préparation au Projet d'Appui au Développement du Marché Financier Régional (PADMAFIR), à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le 10 juin 2015 à la réunion technique entre le CREPMF et l'Unité Régionale de Développement des Projets et Partenariat Public Privé de la BOAD, à Lomé (Togo) ;
- le 11 juin 2015 à la réunion technique avec la BOAD suivi de celle de la CRRH-UEMOA, à Lomé (Togo) ;
- les 15 et 16 juin 2015 au séminaire sur l'émission de Sukuk, à Dakar (Sénégal) ;
- du 14 au 15 juillet 2015, à la première réunion du Groupe de Travail chargé d'élaborer un rapport sur l'intégration des marchés financiers en Zone Franc, à Dakar (Sénégal) ;
- les 14 et 15 septembre 2015, à la deuxième réunion du Groupe de Travail chargé d'élaborer un rapport sur l'intégration des marchés financiers en Zone Franc, à Dakar (Sénégal) ;
- le 17 septembre 2015, à la signature d'un protocole d'accord entre le CREPMF et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD), membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement en vue de promouvoir la finance islamique sur le marché financier régional, à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le 30 septembre 2015, à la signature d'un protocole d'accord entre le CREPMF et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue de conjuguer leurs efforts pour mettre en place un cadre réglementaire pour le financement des projets de type Partenariat Public-Privé par le marché financier régional, à Dakar (Sénégal) ;
- le 26 novembre 2015, au *One day spécial event* sur le Plan Stratégique du marché financier du Nigéria, à Lagos (Nigéria) ;
- les 26 et 27 novembre 2015, à la 13^{ème} Conférence annuelle sur les marchés des capitaux en Afrique, à Cape Town (Afrique du Sud) ;
- le 8 et 9 décembre 2015, au Forum International sur le Capital-Investissement, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire).

CHAPITRE 5

SITUATION FINANCIERE DU CREPMF

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a élaboré ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les comptes du CREPMF au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par les membres du Conseil Régional en leur session du 30 mars 2016 à Abidjan.

Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement financier, ces états financiers ont été soumis à l'approbation du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) au cours de sa réunion du mois de septembre 2016.

1. Comptes de bilan

L'évolution de la situation patrimoniale du CREPMF sur la période 2014-2015 est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Bilan du CREPMF en grandes masses (en milliers de FCFA)

INTITULÉ	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	
			MONTANT	POURCENTAGE
ACTIF				
Actif immobilisé	639 440	700 500	-61 060	-8,7 %
Actif circulant	964 624	1 019 156	-54 533	-5,4 %
Trésorerie - Actif	927 462	467 767	459 695	98,3 %
Total Actif	2 531 526	2 187 423	344 103	15,7%
PASSIF				
Ressources stables	2 087 957	1 853 027	234 930	12,7 %
Passif circulant	443 569	334 396	109 173	32,6%
Total Passif	2 531 526	2 187 423	344 103	15,7%

Source : CREPMF

Le total du bilan passe de 2 187,4 millions de FCFA, au 31 décembre 2014, à 2531,5 millions de FCFA, au 31 décembre 2015, soit une hausse de 344,1 millions de FCFA, correspondant à un taux de 15,7%.

Cette augmentation du total bilan est principalement liée :

Au niveau de l'actif

- à la diminution de l'actif net immobilisé de 61,0 millions, soit 8,7% en raison principalement de la baisse conjuguée des immobilisations incorporelles et des immobilisations financières ;
- à la diminution de l'actif circulant de 54,5 millions de FCFA, soit 5,4% résultant simultanément de la baisse des stocks, des autres créances et des créances clients ;
- à une forte hausse de la trésorerie - actif qui passe de 467,7 millions de FCFA, au 31 décembre 2014, à 927,4 millions de FCFA, au 31 décembre 2015, soit 98,3%.

Au niveau du passif

- à une hausse des ressources stables de 12,7%, soit un montant de 234,9 millions de FCFA, liée au résultat de l'exercice ainsi qu'au report à nouveau de l'exercice écoulé (bénéfice) combiné à une baisse des subventions d'investissement ;
- à une hausse du passif circulant de 109,1 millions de FCFA, soit 32,6%, principalement liée aux dettes d'investissement, d'exploitation et aux provisions pour droits à congés accumulés au 31 décembre 2015.

L'analyse de la structure financière du CREPMF fait ressortir les commentaires ci-après :

- le Fonds de Roulement est positif et s'élève à 1 448,5 millions de FCFA (1 152,5 millions de FCFA en 2014) ;
- le Besoin en Fonds de Roulement est également positif et se chiffre à 521,0 millions de FCFA (684,7 millions de FCFA en 2013). L'analyse du Besoin en Fonds de Roulement montre que le cycle d'exploitation ne s'autofinance pas du fait principalement du délai de règlement des créances du CREPMF par les acteurs du marché ;
- la Trésorerie nette reste positive et atteint 927,4 millions de FCFA en 2015 contre 467,7 millions de FCFA en 2014.

En somme, la situation financière du CREPMF est bonne.

2. Compte de résultat

L'évolution du compte de résultat du CREPMF de 2014 à 2015 est la suivante :

Tableau 11 : Compte de résultat du CREPMF en grandes masses (en milliers de FCFA)

INTITULÉ	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	VARIATION	
			MONTANT	POURCENTAGE
Activité d'exploitation				
Charges d'exploitation	2 281 955	2 176 028	105 927	4,9 %
Achats	67 344	45 043	22 301	49,5 %
Transports	286 730	245 152	41 578	17,0 %
Services extérieurs	577 754	543 714	34 040	6,3 %
Autres charges	120 600	140 223	-19 263	-14,0 %
Charges de personnel	1 085 594	991 719	93 876	9,5 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	143 932	210 177	-66 245	-31,5 %
Produits d'exploitation	2 512 949	2 210 244	302 706	13,7 %
Ressources propres	2 488 330	1 770 408	520 496	26,5 %
Subventions d'exploitation	-	237 500	-237 500	-100,0 %
Autres produits d'exploitation	24 619	4 909	19 710	401,5 %
Résultat d'exploitation	230 994	34 216	196 778	575,1 %
Activité financière				
Charges financières	-	-	-	-
Produits financiers	3 936	1 807	2 129	117,9 %
Résultat financier	3 936	1 807	2 129	117,9 %
Hors activités ordinaires (HAO)				
Charges HAO	-	-	-	-
Produits HAO	86 486	90 146	-3 660	-4,1 %
Résultat HAO	86 486	90 146	-3 660	-4,1 %
Total des charges	2 281 955	2 176 028	105 927	4,9 %
Total des produits	2 603 371	2 302 196	302 706	13,7 %
Résultat net de l'exercice	321 416	126 168	195 248	154,8 %

Source : CREPMF

Les produits d'exploitation augmentent globalement de 302,7 millions de FCFA (+13,7%) et découlent essentiellement de l'accroissement des ressources propres du CREPMF. Quant aux charges d'exploitation, elles augmentent de 105,9 millions de FCFA (+4,9%) entre les deux exercices en liaison avec le niveau d'activités de l'Organe en 2015. Le résultat d'exploitation qui en découle est en augmentation de 196,8 millions de FCFA, soit un taux de 575,1%.

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 321,4 millions de FCFA. Il est en augmentation de 195,2 millions FCFA (154,8%) par rapport à l'exercice précédent.

3. Contrôle de la Cour des Comptes

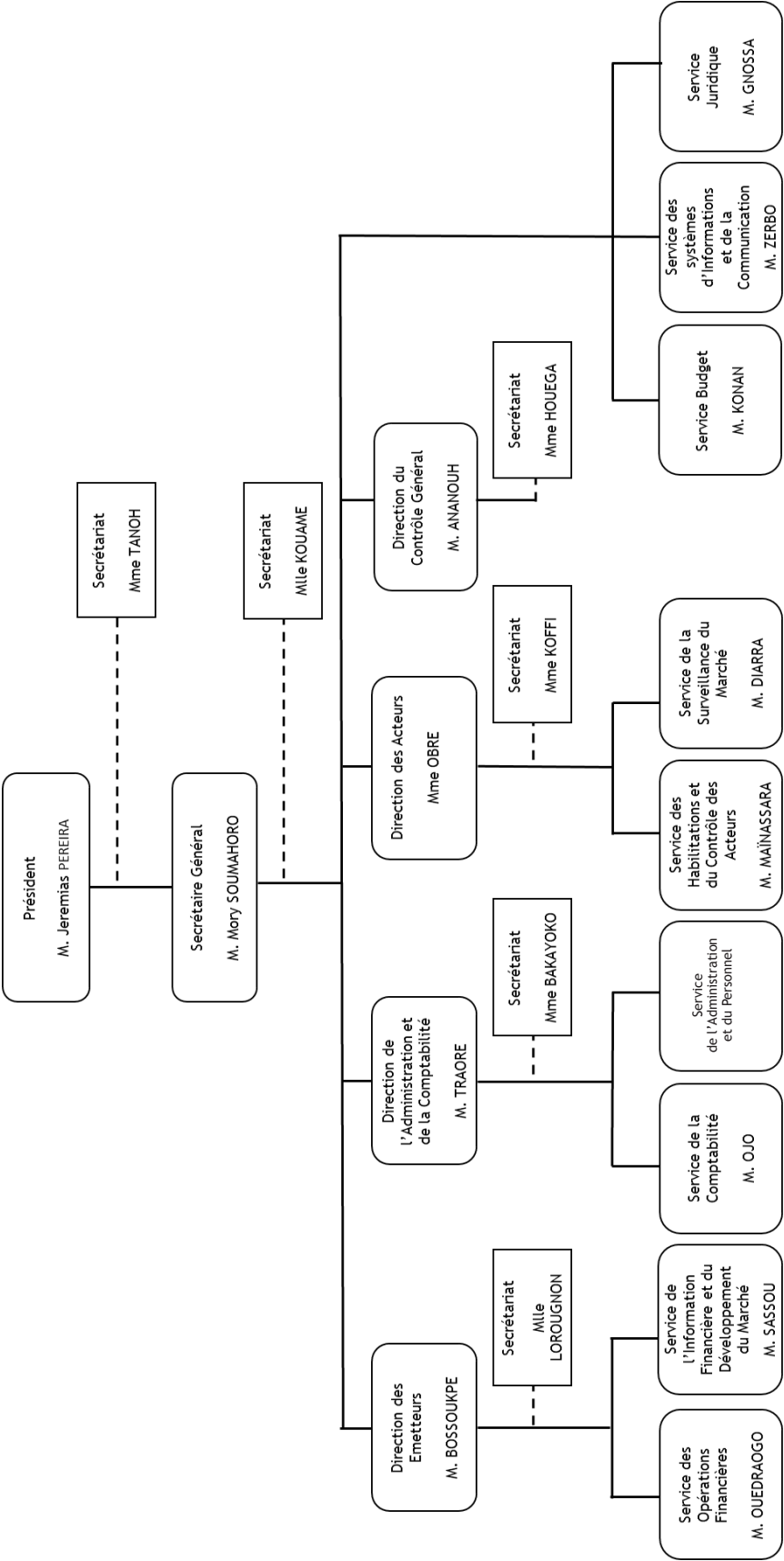
En application des dispositions de l'article 17 de l'Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, la Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé au contrôle des comptes du CREPMF pour l'exercice 2015, du 22 février au 04 mars 2016.

À l'issue de ses vérifications et après avoir formulé certaines recommandations dans son rapport de contrôle, la Cour des Comptes a certifié, sous réserve des observations formulées, que les comptes du CREPMF au titre de l'année 2015 sont fiables et ne comportent pas d'anomalies significatives, ni de charge à caractère substantiel due à des erreurs ou à des fraudes.

Aussi, les opérations afférentes à l'exercice 2015 sont régulières et les états financiers du CREPMF clos le 31 décembre 2015 reflètent une image fidèle de la situation financière, du résultat ainsi que du patrimoine de l'Organe.

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme fonctionnelle du Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers



Annexe 2 : Evolution du nombre d'acteurs entre 2011 et 2015

ACTEURS		ANNEES				
		2011	2012	2013	2014	2015
Bourse		1	1	1	1	1
Dépositaire Central/Banque de Règlement		1	1	1	1	1
Sociétés de Gestion et d'Intermédiation		21	21	21	21	21
Sociétés de Gestion de Patrimoine		1	1	1	1	1
Sociétés de Gestion d'OPC		10	13	14	16	17
Organismes de Placement Collectif	SICAV	1	2	2	2	2
	FCP	21	31	39	55	59
	FCTC		1	1	1	2
Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs		6	6	6	6	7
Apporteurs d'Affaires		7	8	7	7	11
Agence de notation			2	2	2	2
Garants		1	2	2	4	6
TOTAL		70	89	97	117	130

Annexe 3 : Missions d'inspection réalisées en 2015

N°	STRUCTURE	PAYS	MISSION		
			DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	TYPE DE CONTRÔLE
1	NSIA FINANCE	Côte d'Ivoire	16/02/2015	24/02/2015	Global-sur place
2	ATLANTIQUE FINANCE	Côte d'Ivoire	23/02/2015	03/03/2015	Global-sur place
3	SGI MALI	Mali	25/02/2015	03/03/2015	Mission d'Investigation sur place
4	SIB	Côte d'Ivoire	09/03/2015	13/03/2015	Global-sur place
5	ATTIJARI ASSET MANAGEMENT & 5 OPCVM	Sénégal	16/03/2015	24/03/2015	Global-sur place
6	IMPAXIS	Sénégal	25/03/2015	02/04/2015	Global-sur place
7	BOAD Titrisation	Togo	15/06/2015	17/06/2015	Mission post-agrément
8	UBA	Côte d'Ivoire	12/10/2015	13/10/2015	Thématique-sur place
9	BOA AM et 5 FCP	Côte d'Ivoire	12/10/2015	14/10/2015	Thématique-sur place
10	CGF GESTION & 9 FCP	Sénégal	19/10/2015	27/10/2015	Global-sur place
11	SGI TOGO	Togo	19/10/2015	27/10/2015	Global-sur place
12	KOF FINANCES	Togo	28/10/2015	28/10/2015	Thématique-sur place
13	TOP FINANCE	Togo	29/10/2015	29/10/2015	Thématique-sur place
14	AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT & 3 OPCVM	Bénin	02/11/2015	10/11/2015	Global-sur place
15	SOAGA & 1 OPCVM	Benin	02/11/2015	10/11/2015	Global-sur place
16	SGO MALI FINANCE & 1 OPCVM	Mali	11/11/2015	11/11/2015	Global-sur place
17	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	Côte d'Ivoire	16/11/2015	24/11/2015	Global-sur place
18	BLOOMFIELD INVESTMENT CORPORATION	Côte d'Ivoire	19/11/2015	20/11/2015	Global-sur place

Annexe 4 : Situation globale des Avoirs Titres et Espèces de 2011 à 2015 (ATE)

En milliards de FCFA

TRIMESTRE	2011			2012			2013			2014			2015		
	AVOIRS-TITRES	Espèces	Total	AVOIRS-TITRES	Espèces	Total	AVOIRS-TITRES	Espèces	Total	AVOIRS-TITRES	Espèces	Total	AVOIRS-TITRES	Espèces	Total
T1	2 019,36	35,56	2 055	2 232,29	36,61	2 269	2 737,63	52,52	2 790	3 105,41	54,04	3 159	3 685,17	91,98	3 777
T2	1 974,95	36,55	2 012	2 297,38	49,95	2 347	2 914,47	89,32	3 004	3 006,95	75,07	3 082	4 146,16	99,02	4 245
T3	1 970,59	40,69	2 011	2 402,30	62,09	2 464	2 830,24	68,14	2 898	3 179,48	107,54	3 287	4 300,77	111,31	4 412
T4	2 081,69	34,68	2 116	2 648,03	53,00	2 701	3 213,55	56,30	3 270	3 427,78	92,04	3 520	4 798,70	136,75	4 935

Annexe 5 : Indicateurs consolidés des SGI (en millions de FCFA)

N°	SGI	TOTAL BILAN		Var		CAPITAL		Var		FONDS PROPRES		Var	
		déc-14	déc-15	Montant	%	déc-14	déc-15	Montant	%	déc-14	déc-15	Montant	%
1	AFRICABOURSE	2 747	4 028	1 281	46,62%	160	160	-	-	255	275	20	7,78%
2	AFRICAIN DE BOURSE	2 823	3 992	1 169	41,42%	300	300	-	-	2 631	3 239	608	23,13%
3	ATLANTIQUE FINANCE	21 400	45 441	24 041	112,34%	360	360	-	-	3 195	2 790	-404	-12,65%
4	BIBE FINANCE & SECURITIES	3 595	3 260	-335	-9,32%	350	350	-	-	1 023	1 044	21	2,12%
5	BICI BOURSE	6 366	5 363	-1 003	-15,76%	700	700	-	-	1 685	1 907	222	13,17%
6	BNI FINANCES	5 667	45 331	39 663	699,87%	200	200	-	-	1 352	1 531	178	13,17%
7	BOA Capital Securities	16 274	15 269	-1 005	-6,17%	525	525	-	-	2 714	2 071	-643	-23,70%
8	CGF BOURSE	19 441	22 061	2 620	13,48%	1 000	1 000	-	-	1 808	2 325	517	28,62%
9	CSWA	1 582	7 840	6 259	395,70%	200	200	-	-	1 517	1 509	-8	-0,56%
10	CORIS BOURSE	11 110	39 370	28 260	254,37%	600	600	-	-	2 792	3 491	699	25,05%
11	EIC BOURSE	14 908	15 992	1 084	7,27%	300	300	-	-	1 228	2 106	878	71,55%
12	HUDSON & CIE	5 654	6 616	962	17,01%	500	500	-	-	718	766	48	6,75%
13	IMPAXIS SECURITIES	3 172	2 097	-1 075	-33,88%	170	170	-	-	603	491	-112	-18,57%
14	NSIA-FINANCE	5 767	4 900	-867	-15,03%	500	500	-	-	1 389	1 293	-96	-6,95%
15	SBIF	22 208	16 259	-5 949	-26,79%	225	225	-	-	1 273	1 346	73	5,74%
16	SGI-BENIN	3 655	5 204	1 549	42,37%	500	500	-	-	1 884	1 911	27	1,43%
17	SGI-MALI	3 659	4 151	492	13,45%	388	388	-	-	1 644	1 766	122	7,40%
18	SGI NIGER	1 871	1 678	-193	-10,32%	200	200	-	-	294	394	100	33,92%
19	SGI PCM	3 740	12 193	8 454	226,07%	150	150	-	-	544	2 511	1 967	361,45%
20	SGI TOGO	19 561	5 216	-14 346	-73,34%	439	439	-	-	2 377	1 703	-674	-28,35%
21	SOGEBOURSE	2 833	6 994	4 161	146,87%	150	150	-	-	1 306	1 037	-270	-20,66%
Total SGI		178 035	273 257	95 222	53,48%	7 916	7 916	-	-	32 231	35 505	3 274	10,16%

Annexe 6 : Bilan au 31 décembre 2015 du CREPMF (en milliers de FCFA)

Libellés	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation
ACTIF	2 531 526	2 187 423	15,7%
Actif immobilisé	639 440	700 500	-8,7%
Dont immobilisations corporelles	308 286	304 091	1,4%
Actif circulant	964 624	1 019 156	-5,4%
Dont créances et emplois assimilés	933 492	864 087	8,0%
Trésorerie actif	927 462	467 767	98,3%
Ecart de conversion actif			
PASSIF	2 531 526	2 187 423	15,7%
Capital			
Réserves			
Report à nouveau	1 506 601	1 380 433	9,1%
Résultat net	321 416	126 168	154,8%
Autres capitaux propres	259 941	346 426	-25,0%
Capitaux propres	2 087 957	1 853 027	12,7%
Dettes financières			
Ressources stables	2 087 957	1 853 027	12,7%
Passif circulant	443 569	334 396	32,6%
Trésorerie passif			

Libellés	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation
ACTIF	2 531 526	2 187 423	15,7%
Actif immobilisé	639 440	700 500	-8,7%
dont immobilisations corporelles	308 286	304 091	1,4%
Actif circulant	964 624	1 019 156	-5,4%
dont créances et emplois assimilés	933 492	864 087	8,0%
Trésorerie actif	927 462	467 767	98,3%
Ecart de conversion actif			

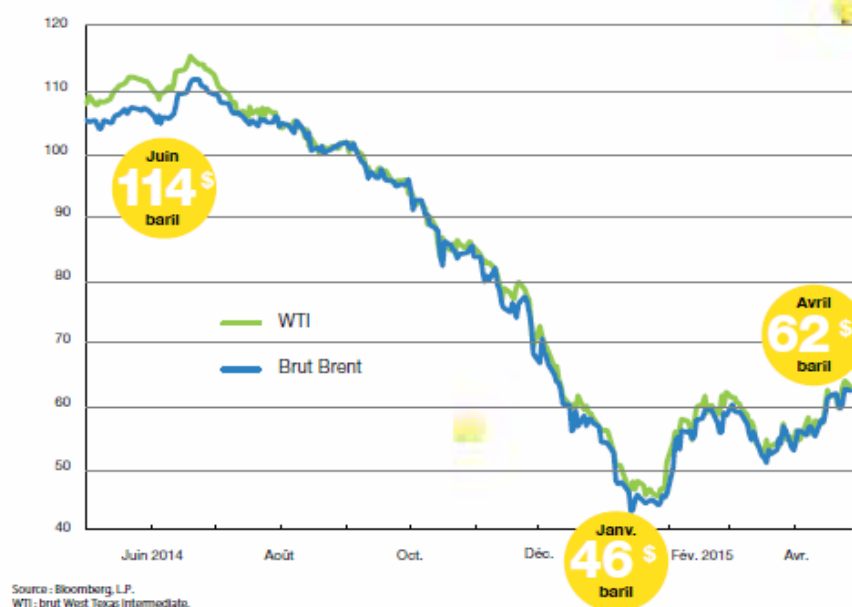
PASSIF	2 531 526	2 187 423	15,7%
Capital			
Réserves			
Report à nouveau	1 506 601	1 380 433	9,1%
Résultat net	321 416	126 168	154,8%
Autres capitaux propres	259 941	346 426	-25,0%
Capitaux propres	2 087 957	1 853 027	12,7%
Dettes financières			
Ressources stables	2 087 957	1 853 027	12,7%
Passif circulant	443 569	334 396	32,6%
Trésorerie passif			

Annexe 7 : Compte de Résultat au 31 décembre 2015 du CREPMF (en milliers de FCFA)

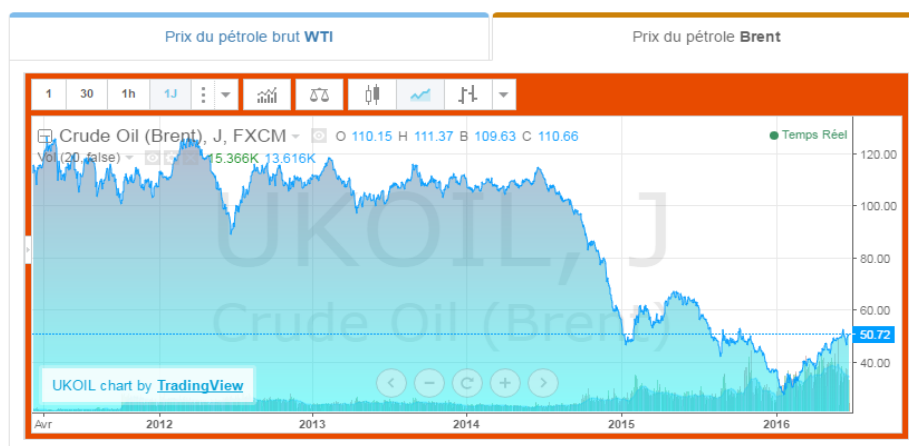
Libellés	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation (%)
Travaux, services vendus	2 488 330	1 967 835	26,5%
Autres achats	52 475	48 579	8,0%
variations de stocks (+ ou -)	14 869	- 3 535	-520,6%
Transports	286 730	245 152	17,0%
Services extérieurs	577 754	543 714	6,3%
Autres charges	120 600	140 223	-14,0%
Subventions d'exploitation		237 500	-100,0%
Autres produits	24 619	4 909	401,5%
Valeur ajoutée	1 460 521	1 236 111	18,2%
Charges du personnel	1 085 594	991 719	9,5%
Excédent brut d'exploitation	374 926	244 393	53,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions	143 932	210 177	-31,5%
Résultat d'exploitation (+ ou -)	230 994	34 216	575,1%
Résultat financier (+ ou -)	3 936	1 807	117,8%
Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	234 930	36 022	552,2%
Résultat hors activités ordinaires (+ ou -)	86 486	90 146	-4,1%
RESULTAT NET (+ ou -)	321 416	126 168	154,8%

Annexe 8 : Chute du cours du pétrole

Cours du pétrole
(Dollars le baril)



Annexe 9 : Evolution du cours du pétrole 2012 - 2016



Blank lined area for writing.

01 B.P. 1878 Abidjan 01 / Côte d'Ivoire
Avenue Joseph ANOMA
Téléphone : (225) 20 21 57 42
Télécopie : (225) 20 33 13 04
sg@crepmf.org
www.crepmf.org